

Promulgation de la Loi de programmation militaire par le Président de la République, le 13 juillet 2018 à l'hôtel de Brienne, en présence de la ministre des Armées et du porte-parole du Gouvernement.



«Satisfaction, enfin, car en présence de la ministre et du porte-parole du Gouvernement, je viens à l'instant de signer la Loi de programmation militaire. Ce qui paraissait compliqué il y a un an a été réalisé. C'est bien le sens que je veux donner à notre action collective au service des Français : aller de l'avant avec efficacité et ténacité, pour nous adapter au monde réel en rapide mutation et ne pas laisser nos propres attitudes, nos propres choix, enfermés dans des habitudes qui ne correspondent plus à la réalité. En clair, pour employer cette expression que vous affectionnez : rester manœuvrant et s'adapter au terrain.»

Extrait du discours du Président de la République le 13 juillet 2018 à l'Hôtel de Brienne (ministère des Armées).

2019 PROJET DE LOI DE FINANCES ÉDITO



Après des années de grand écart entre des engagements opérationnels intenses et des moyens en diminution, de réformes menées sous contrainte, de programmes décalés et d'équipements vieillissants, l'année 2018 a marqué un tournant.

Dès son entrée en fonction,

le Président de la République a décidé que cette situation ne pouvait plus durer. Le projet de loi de finances 2018 a d'ores et déjà porté un coup d'arrêt décisif à cette succession de sacrifices en consacrant 1,8 milliard d'euros supplémentaires à nos Armées. Ce mouvement devait cependant s'inscrire dans la durée et c'est chose faite avec la loi de programmation militaire 2019-2025, la première en expansion depuis la fin de la guerre froide.

Cette loi prévoit pour nos Armées les moyens financiers nécessaires pour atteindre l'objectif fixé par le Président de la République : consacrer 2% du PIB à notre défense d'ici 2025. Cet engagement est une nécessité, c'est une exigence vis-àvis des personnels civils et militaires de la défense ; vis-à-vis de tous les Français qui doivent être protégés et défendus face à un monde plus instable, plus violent.

Le PLF 2019 marque donc une nouvelle étape, l'an I de la LPM. Au temps de la décision succède le temps de l'action et de la responsabilité. L'action, c'est celle qui nous animera pour le renouveau de nos Armées, pour façonner une défense moderne, adaptée aux défis et conflits du XXIe siècle. La responsabilité, c'est cette vigilance collective pour que les moyens prévus pour nos Armées soient investis à bon escient et que chaque euro dépensé soit un euro utile.

Le PLF 2019 s'inscrit ainsi parfaitement dans la trajectoire prévue pour nos Armées. Les crédits budgétaires consacrés à la mission Défense augmentent de 1,7 milliard d'euros par rapport à 2018, s'établissant à 35,9 milliards d'euros hors pensions. C'est une augmentation significative de 5% par rapport à 2018, portant l'effort national de défense à 1,82% de la richesse nationale.

Les fondements de ce PLF sont solides : les crédits alloués reposent intégralement sur des ressources budgétaires

et non sur d'hypothétiques recettes exceptionnelles. La provision «opérations extérieures» poursuit quant à elle son augmentation progressive pour s'établir à 850 millions d'euros en 2019, se rapprochant ainsi du montant des dépenses constatées ces dix dernières années. Ce PLF donne ainsi une traduction budgétaire plus fidèle de la réalité de l'engagement opérationnel de la France.

Grâce à ces crédits, nous pouvons donc aborder en confiance l'exécution de la loi de programmation militaire 2019-2025.

Il s'agit d'abord de remettre l'humain au cœur de nos Armées, en améliorant les conditions de vie et d'engagement de la communauté de défense : 450 nouveaux postes seront créés dans l'année, des petits équipements neufs et essentiels au quotidien de nos militaires seront livrés et près de 57 millions d'euros seront investis au profit du «Plan Famille».

Devenu un impératif absolu, le renouvellement de nos matériels sera massivement engagé pour les trois armées, tandis que de nouveaux programmes d'armement seront lancés. Nous préparerons pleinement l'avenir de nos forces, en misant sur les coopérations internationales et l'Europe de la défense et en investissant dans les domaines clés pour les conflits de demain : le renseignement, le cyberespace et l'espace exoatmosphérique, notamment.

Enfin, je poursuivrai en 2019 l'impulsion que j'ai voulue en faveur de la recherche et de l'innovation dans nos Armées, dans le prolongement de la création de l'Agence de l'innovation de défense en septembre 2018. En particulier, les moyens en faveur des études amont seront augmentés de 5%, ainsi portés à 758 millions d'euros. La transformation du ministère continuera parallèlement au travers de ses chantiers de modernisation, afin de rendre son action plus simple, plus efficace, plus accessible.

Réparer les carences du passé, préparer l'avenir, assurer pleinement la protection des Français : tels sont les engagements que traduit en termes financiers ce budget des Armées pour 2019 : la dynamique de redressement est désormais lancée

Florence Parly

Ministre des Armées

2019 PROJET DE LOI DE FINANCES ÉDITO



Le PLF 2019 constitue une nouvelle étape de l'engagement fort du Gouvernement en faveur des anciens combattants, de la mémoire et du lien armées-Nation.

Dans un contexte marqué par la volonté de maîtriser la dépense publique, les anciens

combattants bénéficieront de mesures fortes.

Ainsi, à la suite d'une concertation inédite menée par mes soins et saluée par les associations, le Gouvernement a accepté d'étendre l'attribution de la carte du combattant aux soldats qui justifieront de quatre mois de présence en Afrique du Nord entre le 2 juillet 1962 et le $1^{\rm er}$ juillet 1964. Cette mesure qui répond à une demande ancienne entrera en vigueur au $1^{\rm er}$ janvier 2019. Environ 50 000 anciens militaires sont potentiellement concernés pour un coût estimé à 30 millions d'euros en année pleine, et à 6,6 millions d'euros en 2019.

L'an dernier le Président de la République a décidé la mise en place d'un groupe de travail sur la situation des Harkis et de leurs familles. Sur la base des propositions émises par ce groupe de travail, de nouvelles mesures vont être prises en faveur des Harkis dans le domaine de la reconnaissance, de la mémoire et de la solidarité. Un montant de 10 millions d'euros viendra s'ajouter au budget qui leur est habituellement dédié ; il servira principalement à financer un dispositif d'aide individuelle réservé aux enfants de Harkis en difficulté. Ce dispositif sera mis en place pour les quatre prochaines années.

Dans le domaine des pensions militaires d'invalidité, le tarif des expertises médicales pris en charge par l'État sera revalorisé de 43%, pour un coût de 0,3 million d'euros. Cela contribuera à accélérer le traitement de ces dossiers, en améliorant la fluidité de leur instruction et en fidélisant les médecins-experts.

Les moyens d'actions de nos opérateurs sont garantis. Les crédits d'action sociale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) sont maintenus et son réseau territorial inchangé ; l'Institution nationale des Invalides poursuivra son projet de modernisation au profit de l'accompagnement des blessés. Cet accompagnement sera également amélioré grâce à la simplification des procédures d'instruction des demandes de pension militaire d'invalidité.

Avec l'achèvement du Centenaire et la fin d'un cycle d'une ampleur inégalée, la mémoire demeure un élément essentiel du lien armées-Nation. L'année 2019 sera tournée vers le souvenir de la seconde guerre mondiale notamment celui de la libération du Territoire et une enveloppe de 5,5 millions d'euros est prévue pour les commémorations. L'année 2019 verra également la réalisation, tant attendue, du monument à la mémoire des soldats morts pour la France en OPEX.

Enfin, ce budget 2019 permettra d'adapter notre action en faveur de la jeunesse ; le contenu de la journée défense et citoyenneté sera renouvelé et de nouveaux outils numériques seront installés. Le service militaire volontaire et le plan d'égalité des chances seront maintenus, tandis que le ministère des Armées contribuera activement aux travaux en cours sur la mise en œuvre du service national universel voulu par le Président de la République.

Tels sont les engagements de ce PLF 2019 ; telles sont les actions que je mènerai à bien aux côtés de la ministre des Armées, Madame Florence Parly.

Geneviève Darrieussecq

Secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées

Présentation générale du budget 2019 du ministère des Armées	1
PREMIÈRE PARTIE: DÉFENSE	13
Chapitre 1 - LPM année 1, préparer l'ambition 2030	15
Chapitre 2 - PLF 2019 : Consacrer dans la durée l'effort de la Nation	19
1. 2019 : 1 ^{re} année d'une LPM de reconquête	19
2. Les dotations des programmes de la mission «Défense» pour 2019 : un effort sur l'ensemble du périmètre des armées	22
Chapitre 3 - Les moyens de la défense	25
1. Les fonctions stratégiques	25
2. L'amélioration de la disponibilité et la consolidation de l'activité opérationnelle	28
3. L'engagement en opération	29
4. Des soutiens renforcés au profit du combattant	34
5. La diplomatie de la défense	36
6. La transformation et la modernisation du ministère	39
Chapitre 4 - Les femmes et les hommes de la défense	4
1. Une montée en puissance dans les domaines clés de la défense	4
2. Des ambitions à hauteur d'homme	43
Chapitre 5 - Équipements et investissements	5
1. Une hausse des ressources consacrées à l'équipement	5
2. Les livraisons de matériels en 2019	52
3. Les commandes de matériels en 2019	53
4. L'entretien programmé des matériels et la protection des forces	58
5. Recherche, développement, innovation et préparation de l'avenir	59
6. L'infrastructure	6

DEUXIÈME PARTIE: ANCIENS COMBATTANTS, MÉMOIRE ET LIENS AVEC LA NATION	65
Chapitre 1 - Un budget qui consolide les droits des anciens combattants et le lien avec la Nation	67
1. Un budget de 2,2 Md€ pour le monde combattant	67
2. La préservation de l'ensemble des dispositifs de réparation et de reconnaissance	68
Chapitre 2 - Une politique de reconnaissance et de réparation ambitieuse en faveur du monde combattant	71
1. La «carte 62-64» : une mesure d'équité et de reconnaissance longtemps attendue	71
2. Un accès aux droits amélioré et simplifié	72
Chapitre 3 - Reconnaissance, réparation et solidarité en faveur des Harkis et des rapatriés	75
1. Un devoir de réparation et de reconnaissance	75
2. Un opérateur unique pour accompagner les Harkis et les rapatriés	75
Chapitre 4 - Culture, mémoire et lien avec la Nation	77
1. La politique de mémoire	77
2. Les liens avec la Nation et la jeunesse	80
Chapitre 5 - Des opérateurs dédiés au monde combattant d'hier et d'aujourd'hui	87
1. L'ONACVG, la «maison des combattants et victimes de guerre»	87
2. L'Institution nationale des Invalides, la «maison des Invalides»	90
3. L'Ordre national de la Libération	91







Présentation générale du budget 2019 du ministère des Armées

Les crédits du ministère des Armées se répartissent au sein de trois missions :

- · la mission «Défense»;
- · la mission interministérielle «Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation»;
- la mission interministérielle «Recherche et enseignement supérieur».

Le montant total des crédits de paiement du ministère inscrits dans le Projet de loi de finances (PLF) pour 2019 s'élève à 46,7 milliards d'euros (Md€), contre 45,1 Md€ en Loi de finances initiale (LFI) pour 2018 (en incluant la contribution au compte d'affectation spéciale «Pensions», ci-après CAS Pensions).

La répartition par mission et programme est la suivante :

Crédits de paiement en Md€ - Hors recettes issues de cessions Structure courante		LFI 2018*	PLF 2019	Évolution
	P144 - « Environnement et prospective de la politique de défense »	1,4	1,5	0,1
	P146 - «Équipement des forces»		10,9	0,7
	P178 - « Préparation et emploi des forces »		8,8	0,7
Mission	P212 - «Soutien de la politique de la défense» (HT2)	2,6	2,6	0,1
«Défense»	TOTAL HORS TITRE 2	22,3	23,8	1,5
	Titre 2 (y compris OPEX-MISSINT, hors pensions)	11,9	12,1	0,2
TOTAL HORS PENSIONS		34,2	35,9	1,7
	CAS Pensions	8,4	8,5	0,1
Mission «Anciens	P167 - «Liens entre la Nation et son armée»	0,04	0,03	0,0
combattants, mémoire et liens	P169 - « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant »	2,3	2,2	-0,2
avec la Nation»	TOTAL	2,4	2,2	-0,2
Mission «Recherche et enseignement supérieur»	P191 - «Recherche duale (civile et militaire)»	0,2	0,2	0,00
Ministère	TOTAL HORS PENSIONS	36,7	38,3	1,5
des Armées	TOTAL AVEC PENSIONS	45,1	46,7	1,6

La différence entre la somme des items d'un tableau ou d'un graphique et leur total affiché résulte de l'utilisation d'arrondis.

Première année de la loi de programmation militaire 2019-2025, le PLF 2019 concrétise l'effort consenti par le Président de la République et la Nation aux forces armées. Après une augmentation de 1,8 Md€ en 2018, le budget 2019 des Armées augmente à nouveau de 1,7 Md€ de crédits budgétaires et atteint 35,9 Md€ hors pensions. Ces moyens vont permettre d'initier la mise en œuvre des quatre axes stratégiques de la LPM 2019-2025 pour que le budget soit au service des hommes et des femmes de la défense et de leurs familles, de la modernisation de nos capacités opérationnelles - cela passe par l'innovation - et de notre autonomie stratégique nationale qui s'inscrit parallèlement dans un cadre européen.

^{*} NB: dans le dossier de presse du PLF 2018, la programmation affichée intégrait les recettes issues de cessions, pour 140 millions d'euros (M€) pour les cessions immobilières qui venaient compléter le budget du P212, et pour 50 M€ pour les cessions de matériels militaires rattachées au P178.



PREMIÈRE PARTIE **DÉFENSE**







CHAPITRE 1

LPM ANNÉE 1, PRÉPARER L'AMBITION 2030

Remise au Président de la République en octobre 2017, la *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale* a souligné combien la France et l'Europe sont entrées dans une ère nouvelle, caractérisée par des menaces intenses, diversifiées et permanentes.

L'environnement stratégique mondial restera durablement marqué par une incertitude et une instabilité qui se manifestent à travers la conjonction de multiples phénomènes. À la contestation de l'ordre international et du multilatéralisme issus de la seconde guerre mondiale, s'ajoutent les forces centrifuges qui s'exercent au sein de l'Union européenne. Dans le même temps, la menace terroriste demeure présente en dépit des coups portés aux organisations qui la promeuvent. Par ailleurs, l'accélération de la prolifération d'armements de toute nature se poursuit, comme l'a démontré l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Enfin, le retour de la compétition militaire sur la scène internationale est plus manifeste, comme en témoignent les démonstrations de force aux portes de l'Europe ou dans la région Indo-pacifique. Ces rapports de force s'expriment désormais dans les espaces traditionnels comme dans de nouveaux espaces de conflictualité (espace exo-atmosphérique ou cyberespace par exemple), y compris au moyen de postures d'ambiguïté ou d'intimidation qui augmentent les risques d'incident ou d'escalade. À cet égard, le durcissement de l'environnement opérationnel suscite un accroissement généralisé des efforts de défense dans le monde, avec le risque que nos armées soient demain confrontées à des conflits plus exigeants et à des adversaires mieux équipés.

Outre les missions permanentes de dissuasion et de protection du territoire (postures permanentes de sûreté aérienne ou de sauvegarde maritime, ou opération *Sentinelle*, par exemple), les armées sont actuellement déployées en permanence dans cinq zones aéromaritimes et sur quatre théâtres d'importance, dont un en tant que nation-cadre (Bande sahélosaharienne). L'effort de la France dans la lutte contre le terrorisme international, en faveur de la sécurité et du développement des pays du G5 Sahel ou de la stabilisation de l'Irak et de la Syrie, ne faiblira pas en 2019, pas plus que l'engagement de nos armées à cet effet.

Pour que la France soit toujours prête à affronter l'ensemble du spectre des menaces et des défis futurs, le Président de la République a décidé une Ambition 2030 pour nos armées. Elle s'appuie sur <u>un modèle d'armée complet et équilibré</u>, capable de garantir le socle fondamental des aptitudes nécessaires à notre défense (dissuader, protéger, connaître et anticiper, prévenir, intervenir) de manière soutenable et dans la durée. S'appuyant sur la modernisation des armées et sur des coopérations internationales accrues, l'Ambition 2030 garantira notre autonomie stratégique nationale, qui s'inscrit aussi dans le développement d'une autonomie et d'une culture stratégiques européennes.

À cet égard, la loi de programmation militaire 2019-2025 constitue un tournant dans l'histoire récente de nos armées, après des décennies de réduction de notre effort de défense. Première année de cette LPM, le PLF 2019 constitue le premier jalon de mise en œuvre du modèle voulu par le Président de la République. Avec un budget de 35,9 milliards d'euros, en hausse de 1,7 milliard d'euros de crédits budgétaires par rapport à 2018, soit +5% en un an, l'effort de défense atteint désormais 1,82% de la richesse nationale conformément au souhait du Président de la République de porter progressivement le budget des armées à 2% du produit intérieur brut en 2025.

Dès 2019, cette «LPM de renouveau» permettra de répondre aux besoins immédiats des armées, mais aussi de préparer l'avenir. Tel est l'objet du PLF 2019 qui décline chacun des quatre axes complémentaires de la loi de programmation militaire 2019-2025.

À «hauteur d'homme», le PLF 2019 place les personnels militaires et civils du ministère ainsi que leurs familles au centre de ses préoccupations. Alors que les engagements récents au-delà des contrats opérationnels les ont fortement éprouvés, il s'agit, dès 2019, de rééquilibrer les conditions de formation et de préparation opérationnelle et de poursuivre la modernisation des équipements personnels et des paquetages. En matière d'activité opérationnelle, il s'agit de leur garantir le temps nécessaire à l'activité opérationnelle, à travers un effort marqué au profit de la disponibilité des matériels et de l'accès aux infrastructures indispensables (zones de tir et simulateurs, par exemple). De même, la modernisation des effets de protection du combattant est ainsi assurée par la mise en place progressive de gilets pare-balles, de casques de nouvelle génération et de treillis ignifugés F3. Enfin, le PLF 2019 portera un effort financier accru au profit du « quotidien du soldat » c'est-à-dire aux conditions de vie ou de travail du personnel militaire ou civil, comme de sa famille, plus précisément au bénéfice des infrastructures de vie courante, de soutien et de condition du personnel (à travers notamment la poursuite du « Plan Famille » au profit duquel près de 57 M€ seront investis en 2019), mais aussi sur un renforcement ciblé des effectifs à hauteur de 6000 postes supplémentaires, dont 450 dès 2019.

En termes de «renouvellement des capacités opérationnelles», second axe de la programmation militaire, le PLF 2019 finance le remplacement des matériels les plus anciens et une modernisation accélérée des moyens matériels des armées. En 2019, les armées bénéficieront du déploiement du système d'entraînement des forces terrestres CERBERE, de la livraison du premier Avion léger de surveillance et de renseignement (ALSR) et des deux premiers avions de patrouille maritime Atlantique 2 rénovés. La préparation de l'avenir sera assurée avec le lancement en réalisation des programmes CUGE de guerre électronique, du missile MAST-F et FLOTLOG destiné au remplacement des bâtiments de ravitaillement à la mer à «simple coque». Enfin, la montée en puissance de certaines capacités sera également poursuivie cette année avec la livraison d'une Frégate multi-missions (FREMM), de 89 premiers véhicules blindés multirôles lourds GRIFFON et de 2 systèmes drones REAPER supplémentaires.

Afin de « garantir notre autonomie et soutenir la construction d'une autonomie stratégique européenne », la LPM capitalise par ailleurs sur des capacités discriminantes à forte valeur ajoutée (moyens de renseignement, capacités cyber, groupe aéronaval, capacités de commandement, action dans l'espace exo-atmosphérique, missiles de croisière, défense aérienne élargie) conférant à la France la capacité de jouer un rôle fédérateur dans des coalitions. Ces capacités à forte valeur ajoutée autoriseront davantage de souplesse et d'agilité dans l'emploi des forces, les rendant capables d'agir en amont comme en aval des crises.

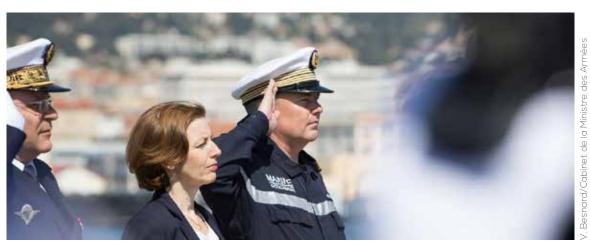
Enfin, le PLF 2019 «innove pour faire face aux défis futurs » et préparer la supériorité opérationnelle et technologique des armées de demain. En matière de recherche et d'innovation, le ministère des Armées consacrera aux études de défense 758 M€ en 2019, avec un objectif d'un milliard d'euros dès 2022. Les réflexions sur les équipements futurs de nos armées seront poursuivies, y compris dans le cadre des échanges et des coopérations avec nos alliés, pour la conception d'un futur porte-avions, du char de combat et du système de combat aérien du futur, qui entreront en service après 2030. Ces deux projets emblématiques sont par ailleurs des exemples parmi d'autres illustrant la volonté forte de renforcer la coopération européenne à travers un partenariat franco-allemand renforcé.

Avec un budget de 35,9 milliards d'euros pour la mission Défense, le ministère des Armées bénéficie de moyens indispensables et exceptionnels, qui s'accompagnent d'une exigence que chaque euro soit utilement dépensé au profit de notre défense. À ce titre, le ministère s'est engagé dans une démarche de transformation et de modernisation visant à améliorer l'efficacité et la performance de sa gestion, de la simplifier au profit des agents qui y servent et des personnels au soutien desquels elle contribue, en s'appuyant sur les leviers que sont l'amélioration des processus, l'innovation et la numérisation. Tel est l'objet des 16 chantiers de transformation et de modernisation qui seront concrètement mis en œuvre en 2019 et s'inscrivent dans le cadre du plan interministériel «Action Publique 2022», au nombre desquels la transformation de la Direction générale de l'armement, les modalités de maintien en condition opérationnelle des équipements des armées ou l'amélioration de la qualité du soutien.

L'année 2019 sera également celle de l'application des mesures juridiques prévues par la LPM, notamment la pérennisation du service militaire volontaire, l'extension du congé de reconversion à tous les militaires blessés en service, l'accès à un mandat de conseiller municipal au personnel militaire en position d'activité dans les conditions définies par la loi ou le dispositif rénové de protection pénale des «cybercombattants».

Établi sur des fondements solides, cohérents et soutenables, le budget 2019 prévoit des dépenses intégralement financées sur crédits budgétaires, à l'exclusion de toute hypothèse de recettes exceptionnelles, et <u>une provision de 850 millions d'euros</u> pour les opérations extérieures, soit 200 millions d'euros de plus qu'en 2018, à un niveau plus proche de celui constaté annuellement en exécution. À cela s'ajoute une provision de 100 millions d'euros pour les missions intérieures. La capacité d'investissement des armées est ainsi préservée, sans risque majeur de remise en cause des commandes et des livraisons de matériels.

An «I» de la loi de programmation militaire, ce budget 2019 est le premier jalon d'une «LPM de renouveau» qui ouvre la voie d'une ambition large visant à garantir à la France la meilleure défense face aux menaces et aux défis futurs à l'horizon de l'Ambition 2030.







CHAPITRE 2

PLF 2019 : CONSACRER DANS LA DURÉE L'EFFORT DE LA NATION

Le budget 2019 des Armées augmente à nouveau de 1,7 Md€ de crédits budgétaires, conformément à la volonté du Président de la République de renforcer le capital opérationnel de nos armées dans le cadre de l'Ambition 2030 et de disposer d'un modèle d'armée complet et équilibré, capable de faire face de manière soutenable et dans la durée aux menaces et aux défis futurs.

D'un montant total de 35,9 Md€, soit +5% en un an, le budget 2019 permet de porter l'effort de défense à 1,82% de la richesse nationale, dans un contexte budgétaire toujours marqué par les impératifs de redressement des comptes publics et de respect des engagements européens en matière de maîtrise des dépenses publiques. Ce budget est conforme à la trajectoire financière de la loi de programmation militaire 2019-2025, visant à porter l'effort de défense à 2% de la richesse nationale en 2025.

1. 2019 : 1^{RE} ANNÉE D'UNE LPM DE RECONQUÊTE

En augmentation de 1,7 Md€, soit +5%, par rapport au budget 2018, le PLF 2019 marque la volonté ferme du Gouvernement de poursuivre l'effort de hausse des moyens des armées. En effet, entre 2017 et 2018, les crédits du ministère des Armées avaient déjà augmenté de 1,8 Md€. Par rapport à ce qui était prévu pour 2019 dans le cadre de la LPM 2014-2019 actualisée en 2015, le PLF est en hausse de plus de 2 Md€, ce qui permettra de remettre à niveau les armées, notamment en termes de régénération des matériels et des infrastructures, et de préparer l'avenir, à savoir la supériorité opérationnelle future de nos armées, en investissant dans les études et la modernisation des matériels afin de les doter d'équipements militaires à la hauteur de l'engagement de la Nation.

La trajectoire financière au format LPM

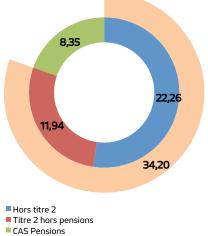
Conformément à la LPM 2019-2025, la trajectoire des ressources budgétaires ne prend pas en compte d'éventuelles recettes issues de cessions, qu'elles soient immobilières ou de matériels, celles-ci étant par nature incertaines dans leur montant et leur calendrier. Ces ressources exceptionnelles, perçues en gestion, permettront de compléter la politique d'investissement du ministère, notamment en matière d'infrastructures.

	2018		2019		
Md€ courants	LPM 2014-2019 actualisée ¹	LFI 2018	LPM 2014-2019 actualisée ¹	LPM 2019-2025²	PLF 2019
Ressources totales	32,6	34,2	33,9	35,9	35,9
dont équipement	17,6	18,3	18,9	19,5	19,5
dont fonctionnement	3,5	3,6	3,5	3,6	3,6
dont OPEX	0,5	0,7	0,5	0,9	0,9
dont MISSINT		0,0		0,1	0,1
dont T2 (hors OPEX-MISSINT)	11,1	11,7	11,0	11,8	11,8

^{1.} Loi nº 2015-917 du 28 juillet 2015 actualisant la programmation militaire pour les années 2015 à 2019 et portant diverses dispositions concernant

LFI 2018 - Mission Défense - Md€

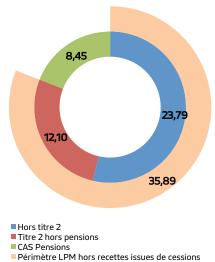
Total crédits budgétaires hors pensions : 34,20 Md€ Total crédits budgétaires avec pensions : 42,55 Md€



Périmètre LPM hors recettes issues de cessions

PLF 2019 - Mission Défense - Md€

Total crédits budgétaires hors pensions : 35,89 Md€ Total crédits budgétaires avec pensions : 44,34 Md€



^{2.} Loi n°2018-607 du 13 juillet 2018 relative à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 et portant diverses dispositions intéressant la défense.

Trajectoire des crédits budgétaires de la mission « Défense »

Opérations stratégiques	Ressources LFI 2018 en Md€		Ressources PLF 2019 en Md€	
Activités opérationnelles (AOP)	1154		1145	
Fonctionnement et activités spécifiques (FAS)	2 428	Fonctionnement : 2 428 3,99 Md€		Fonctionnement : 4,23 Md€
OPEX hors masse salariale (OPEX HT2)	405		600	
Autres opérations d'armement (AOA)	1308		1327	
Dissuasion (DIS)	4 041	041		
Équipement d'accompagnement (EAC)	940		1085	
Environnement des programmes d'armement (EPA) Entretien programmé du matériel (EPM) Entretien programmé du personnel (EPP) Infrastructures de défense (INFRA) Programmes à effet majeur (PEM)		Équipement : 18,28 Md€	135	Équipement : 19,56 Md€
			4 150	
			273	
			1385	
			5 770	
Prospective et préparation de l'avenir (PPA)	590		621	
Renseignement (RENS)	309		358	
Masse salariale hors OPEX-MISSINT (T2)	11 650		11 748	
OPEX Masse salariale (OPEX T2)	245	Masse salariale : 11,94 Md€	250	Masse salariale : 12,10 Md€
MISSINT masse salariale (MISSINT T2)	41		100	

CAS Pensions	8 351	8455
TOTAL MISSION DÉFENSE hors recettes issues de cessions - hors Pensions	34201	35890

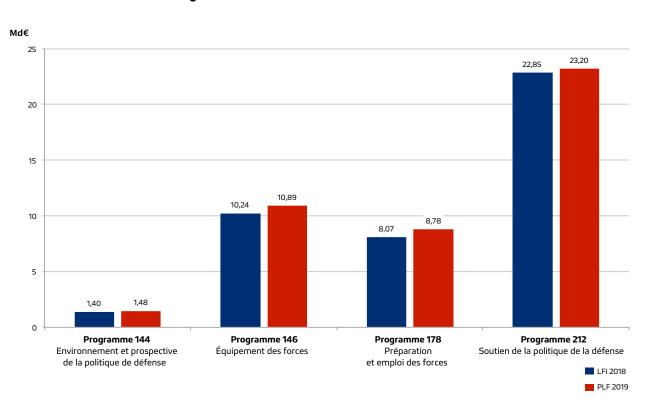
- Après une année 2018 marquée par une forte hausse des crédits d'équipements (+1,2 Md€), le PLF 2019 prévoit une hausse supérieure de 1,3 Md€ par rapport à 2018 (+7%).
- La hausse des crédits d'équipement profite en premier lieu à l'Entretien programmé du matériel (EPM), priorité ministérielle notamment sur la composante aéronautique, dont les crédits sont en augmentation de près de 400 M€ (+8%) si l'on inclut la hausse liée à l'entretien des matériels de la composante dissuasion.

- Les crédits de l'opération stratégique «dissuasion» bénéficient d'une hausse semblable d'un peu plus de 400 M€ (+10%)
 afin de poursuivre la modernisation de ses composantes, garantes de notre autonomie stratégique.
- La création nette de 450 ETP (hors opérateurs et Service industriel de l'aéronautique [SIAé]) s'inscrit dans la manœuvre d'envergure des ressources humaines engagée par la LPM 2019-2025 (+3000 ETP sur 2019-2023 et +3000 ETP sur 2024-2025). Pour 2019, cela se traduit par des créations accrues de postes au profit principalement des services de renseignement et de la cyberdéfense et, dans une moindre mesure, des unités opérationnelles des forces armées ainsi que du soutien aux exportations.
- Enfin, la démarche de consolidation du financement des Opérations extérieures (OPEX) et Missions intérieures (MISSINT) se poursuit. En PLF 2019, la provision prévue à ce titre se monte à 850 M€ au titre des OPEX (+200 M€ par rapport à la LFI 2018) et 100 M€ pour le financement de la masse salariale des MISSINT, notamment dans le cadre de l'opération Sentinelle. Cela permet de rapprocher le montant de la provision de la réalité du budget exécuté constaté au cours des gestions récentes (environ 1,1 à 1,2 Md€). Le financement des éventuels surcoûts non couverts par ces provisions font l'objet dans la LPM 2019-2025 d'une clause de sauvegarde (article 4) qui prévoit leur financement par solidarité interministérielle en gestion.

2. Les dotations des programmes de la mission « Défense » pour 2019 : un effort sur l'ensemble du périmètre des armées

Les budgets 2018 et 2019 par programme en Md€ courants (structure courante et hors recettes issues de cessions)

Programme de la mission Défense en Md€ courants



Le PLF 2019 prévoit 54,5 Md€ en Autorisations d'engagement (AE) et 44,3 Md€ en Crédits de paiement (CP) pensions comprises, soit 46 Md€ en AE et 35,9 Md€ en CP hors pensions, au titre de la mission «Défense» et des quatre programmes

qui la composent. Par programme, ensemble homogène correspondant à une politique publique, ces crédits se répartissent comme suit :

• Le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » : 1 629 M€ en AE et 1 476 M€ en CP.

Sous la responsabilité du Directeur général des relations internationales et de la stratégie (DGRIS), ce programme est dédié à l'analyse du contexte stratégique et à l'anticipation de son évolution. Pour ce faire, il regroupe les dépenses des services chargés du renseignement, de l'élaboration des systèmes de force futurs ou encore de la maîtrise des capacités technologiques et industrielles.

Érigées en priorité par le ministère des Armées, les études amont (dissuasion comprise) sont en hausse de 5% par rapport à la LFI 2018, à 758 M€, se rapprochant ainsi de l'objectif fixé par la LPM 2019-2025 de les porter à 1 Md€ en 2022. Par ailleurs, les moyens mis à disposition des services de renseignement émargeant à ce programme - DGSE et DRSD - sont en hausse de 13% par rapport à la LFI 2018 (+40 M€) traduisant l'effort continu en faveur de l'anticipation de la menace.

• Le programme 146 « Équipement des forces » : 14 472 M€ en AE et 10 888 M€ en CP.

Copiloté par le Chef d'état-major des armées (CEMA) et le Délégué général pour l'armement (DGA), le programme 146 regroupe une large part des investissements de l'État, à travers les programmes et opérations d'armement. Pour faire face à l'usure prématurée des matériels, il est prévu en 2019 d'accélérer les commandes et livraisons de plusieurs équipements (voir chapitre 5).

L'ensemble des crédits dédiés au renouvellement des matériels est en hausse de 636 M€ par rapport à la LFI 2018. Les crédits de paiement des programmes majeurs s'élèvent à 5,8 Md€ (contre 5,5 Md€ en 2018) et à 3,6 Md€ (contre 3,2 Md€ en 2018) pour les équipements des forces de dissuasion. Les autres opérations d'armement représentent un budget stable à 1.3 Md€.

• Le programme 178 « Préparation et emploi des forces » : 14 984 M€ en AE et 8 785 M€ en CP.

Sous la responsabilité du CEMA, le programme 178 porte les crédits nécessaires à la préparation et à l'activité des forces, ainsi qu'à l'entretien des matériels des armées. Le financement de l'entraînement et de l'activité est une priorité renforcée pour le ministère compte tenu des engagements opérationnels des forces armées et de la nécessaire capacité à tenir cet effort dans la durée.

Le Maintien en condition opérationnelle (MCO) et l'amélioration de la disponibilité des matériels demeurent des priorités de la nouvelle LPM. Pour 2019, le PLF prévoit d'allouer 375 M€ supplémentaires en crédits de paiement à l'entretien programmé des matériels par rapport à 2018, soit un montant de 4,2 Md€. La nouvelle politique contractuelle du MCO aéronautique qui vise à réduire le nombre et à allonger la durée des contrats explique l'essentiel de la hausse des autorisations d'engagement sur le programme (15 Md€ en 2019 pour 8,8 Md€ en 2018).

• Le programme 212 «Soutien de la politique de la défense» : 23 400 M€ en AE et 23 195 M€ en CP.

Sous la responsabilité du Secrétaire général pour l'administration (SGA), le programme regroupe les fonctions mutualisées de direction et de soutien du ministère. Il assure les fonctions de coordination des politiques transverses : ressources humaines, finances, immobilier, logement notamment.

Ce programme comprend en particulier les crédits de masse salariale (20,5 Md€ y compris les pensions civiles et militaires de retraite) ou les crédits d'infrastructure de la défense. Ambition forte du ministère des Armées, les crédits liés aux systèmes d'information, d'administration et de gestion qui portent la transformation numérique sont également inscrits sur ce programme pour un montant de 168 M€, soit +22% par rapport à la LFI 2018.











CHAPITRE 3

LES MOYENS DE LA DÉFENSE

1. Les fonctions stratégiques

Dans le prolongement de la Revue stratégique d'octobre 2017, la loi de programmation militaire pour la période 2019-2025 a réaffirmé l'importance des fonctions stratégiques qui structurent notre politique de défense dans un contexte stratégique dégradé et dans lequel apparaissent de nouvelles formes de guerre et de conflictualité. Ces fonctions stratégiques fondent notre autonomie nationale et nécessitent un modèle d'armée complet et équilibré, ainsi qu'une ambition industrielle et technologique affirmée. Cette dernière s'appuie également sur les liens renforcés tissés avec nos alliés, notamment au sein de projets européens renouvelés. Dans le cadre de l'Ambition 2030, un nouvel équilibre sera recherché, en renforçant notamment les fonctions «prévention» et «connaissance et anticipation».

1.1. Connaissance et anticipation

Cette fonction stratégique vise à donner à la France une capacité d'appréciation autonome des situations, indispensable à une prise de décision libre et souveraine ainsi qu'à la conduite de l'action. Le renseignement est une priorité de la stratégie de défense avec un effort accru en matière d'équipements et d'effectifs. Elle contribue aussi à apporter une haute valeur ajoutée dans le cadre de nos coopérations avec nos partenaires et alliés, du fait du caractère discriminant des capacités utilisées. Elles contribuent ainsi à renforcer l'autonomie stratégique européenne.

En 2019, le renforcement de nos capacités dans ce domaine se concrétisera par la commande de 4 systèmes de drones MALE pérennes ainsi que de drones tactiques légers, avec capacités de renseignement multi-capteurs. 2019 verra également la livraison des deux derniers systèmes de drones REAPER ainsi que 130 des 308 postes d'exploitation dans le cadre de la rénovation du Système d'aide à l'interprétation multi-capteurs (SAIM) qui vise à maintenir le système d'exploitation des données de capteurs images accessibles aux forces armées et à la DRM. 950 tablettes sécurisées TEOTAB seront également livrées pour les échanges d'information classifiées entre les acteurs de l'État et de la chaîne renseignement.

Par ailleurs, dans le domaine des systèmes d'information et de communication, les besoins d'élongation et d'interconnexion des forces dans les milieux terrestre, naval et aérien seront accrus et renforcés avec la livraison en 2019 de 411 postes véhiculaires et de 535 postes portatifs du programme radio CONTACT, de 66 kits véhicules et de 200 stations remises à niveau du système radio HF MELCHIOR, du dernier système RIFAN étape 2 sur le dernier SNLE et des stations navales légères du programme COMCEPT.

Des effectifs supplémentaires seront affectés pour consolider les domaines prioritaires, en matière de renseignement (1500 sur la période 2019-2025), de cyberdéfense et d'action dans l'espace numérique.

1.2. Dissuasion

Par définition strictement défensive, la dissuasion s'appuie sur le principe de retenue qu'elle impose à tout adversaire étatique potentiel. Elle laisse en effet ouverte la possibilité de lui infliger, en cas de menace ou d'attaque contre les intérêts vitaux français, des dommages inacceptables, bien au-delà des enjeux de son acte ou de ses intentions. Elle tient compte des évolutions géopolitiques, en particulier de la croissance ou de la modernisation des arsenaux conventionnels, de l'amélioration des capacités de défense anti-missiles et de la prolifération des armes de destruction massive.

Relevant de la stricte autonomie stratégique nationale, elle est exercée directement par le Président de la République. Elle garantit et soutient la souveraineté nationale : autonomie de décision et maintien en permanence de la capacité d'action ou d'influence, à tous les niveaux de prise de décisions internationales. Elle contribue à la sécurité de l'alliance Atlantique et à celle de l'Europe. La dissuasion nucléaire repose sur deux composantes complémentaires : la composante océanique et la composante aéroportée qui constituent un système cohérent en termes de performances et de concepts d'emploi opérationnel. Leur maintien permet de s'affranchir de toute surprise opérationnelle ou de rupture technologique.

Dans la logique du principe de stricte suffisance, la LPM 2019-2025 permet le maintien des deux composantes et garantit de disposer des capacités pour leur mise en œuvre permanente. En 2019, la modernisation et le renouvellement des composantes seront poursuivis avec notamment :

- la mise à niveau des moyens et des infrastructures de la composante océanique, avec l'adaptation du dernier sous-marin lanceur d'engins au missile M51, le développement du prochain incrément de ce missile et les travaux de conception du Sous-marin nucléaire lanceur d'engins de troisième génération (SNLE 3G);
- s'agissant de la composante aéroportée, la préparation de la rénovation à mi-vie du missile ASMP-A et les études d'architecture de son successeur. Pour les moyens aériens, le Rafale a définitivement succédé aux Mirage 2000N et les ravitailleurs MRTT remplaceront progressivement les C-135;
- la modernisation des systèmes de transmissions nucléaires concernant principalement les réseaux durcis de longue portée utilisés par les deux composantes ;
- pour le programme de simulation, la montée en puissance du laser mégajoule et la coopération franco-britannique dans le cadre du programme TEUTATÈS.

1.3. Protection

La fonction stratégique «protection» a pour objet de garantir l'intégrité du territoire, d'assurer une protection efficace de la France et des Français contre les risques et les menaces, en particulier le terrorisme d'inspiration djihadiste ou les cyberattaques, de préserver la continuité des fonctions vitales de la Nation et de garantir sa résilience. Cette fonction s'articule autour des postures permanentes de sûreté aérienne et de sauvegarde maritime. Elle intègre la posture de protection terrestre ainsi que la cyberdéfense, désormais composante de la fonction à part entière. En outre, les armées contribuent à l'action de l'État en mer.

En 2019, la cyberdéfense continue à faire l'objet d'un effort marqué aussi bien en termes de matériel que d'effectifs. En matière de protection du territoire national et de lutte antiterroriste, la mobilité tactique des unités des forces terrestres est accrue avec la livraison de 500 Véhicules légers tactiques polyvalents non protégés (VLTP NP) en 2019. La capacité navale d'intervention reposera désormais sur une flotte rénovée avec la livraison du quatrième Bâtiment multi-missions (B2M) et celle des derniers Bâtiments de soutien et d'assistance hauturiers (BSAH). Deux nouveaux Falcon 50 bénéficieront

aux capacités aériennes de surveillance et d'intervention maritime des armées. Ils seront équipés de la capacité de largage de chaînes SAR (recherche et sauvegarde). La modernisation de la surveillance de l'espace aérien se poursuit, puisque les armées disposeront de deux systèmes de radio communication supplémentaires et de nouveaux radars, dont un radar tactique de nouvelle génération.

Enfin, dans la lutte contre le survol des minidrones, les Moyens intérimaires de lutte antidrone (MILAD) prendront en compte les menaces que sont susceptibles de représenter les drones de petite taille sur le territoire national.

1.4. Prévention

Cette fonction décrit les leviers d'action en amont sur les facteurs de déclenchement des crises afin de contribuer à la stabilisation des États et des zones présentant un enjeu direct pour nos intérêts de sécurité. Elle nécessite une approche globale (diplomatique, coopération militaire, lutte contre les trafics, etc.) et repose sur le plan militaire sur des forces prépositionnées et des déploiements navals ou des manœuvres aériennes.

Dispositif clé, le réseau de bases opérationnelles avancées (Côte d'Ivoire, Djibouti, Émirats Arabes Unis) et de pôles opérationnels de coopération (Gabon et Sénégal) est confirmé. Il permet d'animer, en temps de paix, des partenariats militaires opérationnels avec les États hôtes ou les pays de la région. Ainsi, la capacité de formation de stagiaires originaires de ces États augmentera de 50% pour atteindre 30 000 par an. De même, les moyens maritimes aux Antilles seront renforcés, en 2019, par la livraison d'un troisième patrouilleur PLG. À l'est de l'Europe, les armées contribueront à des déploiements de circonstance, notamment dans le cadre des mesures de la posture de défense et de dissuasion de l'alliance Atlantique (*Enhanced Forward Presence, Baltic Air Policing*, déploiements navals en mer Baltique, en mer Méditerranée et en mer Noire, police du ciel européen). Des déploiements seront également conduits en Asie du Sud-Est.

1.5. Intervention

L'intervention contribue directement à défendre les intérêts nationaux, protéger les ressortissants à l'étranger, honorer les obligations de la France et appuyer la communauté internationale.

Dans la continuité des conclusions de la Revue stratégique, la LPM 2019-2025 accélère le renouvellement de nos capacités opérationnelles. Au sein de cette LPM, l'année 2019 permettra en particulier l'acquisition des principaux équipements suivants :

- pour les forces terrestres et aéroterrestres : modernisation de 4 Tigre HAD ; 8 hélicoptères NH90 TTH Caïman ; 1200 structures Félin allégées ; 1650 Ensembles de parachutage du combattant (EPC) ; 8000 Armes individuelles futures (AIF) HK416 F ; 50 VBL régénérés ; 50 postes de tir Missile moyenne portée (MMP) ; 2 Systèmes de drones tactiques SDT comprenant 10 vecteurs aériens et enfin, première livraison significative des Véhicules blindés multirôles (VBMR) lourds avec 89 GRIFFON ;
- pour les forces navales et aéronavales : livraison d'une Frégate multi-missions (FREMM) et d'un lot de Missiles de croisière navals (MdCN) ; livraison de 2 hélicoptères NFH 90 Caïman dédiés aux frégates de nouvelle génération ; 2 premières livraisons des avions de patrouille maritime ATL2 rénovés ; poursuite de l'expérimentation d'un prototype du futur système de drones de lutte contre les mines maritimes, dans le cadre d'une coopération franco-britannique ;
- pour les forces aériennes : livraison d'un avion de transport A400M ; un avion ravitailleur multirôle MRTT ; 2 C-130J ; 2 drones MALE REAPER ; un lot de pods de désignation laser PDL NG et la fin de la rénovation Cougar avec la livraison des deux derniers hélicoptères.

Renseignement et cyberdéfense

Le budget 2019 prolonge l'effort prioritaire de long terme visant à renforcer les moyens dédiés au renseignement et à la cyberdéfense, conformément à la priorité donnée à ces fonctions dans la LPM 2019-2025. Les moyens de renseignement-surveillance-reconnaissance (ISR) seront étoffés avec la commande de quatre drones MALE pérennes ainsi que de drones tactiques légers, avec capacités de renseignement multi-capteurs et la livraison des deux derniers systèmes de drones REAPER.

Cet effort se traduit également par l'organisation d'une posture permanente de «renseignement stratégique», fédérant les moyens de collecte (satellites, moyens fixes et déployables, renseignement humain, cyber...) et d'analyse du ministère (animation, exploitation et diffusion du renseignement).

L'espace numérique fait également l'objet d'une attention particulière dans le cadre du budget 2019. 1400 nouveaux agents seront recrutés sur la période de la LPM, dont 1123 consacrés au cyber. Ils viendront s'adjoindre aux 3000 «cybercombattants» d'ores et déjà recrutés pour renforcer le commandement cyber (COMCYBER) créé en 2017. Ce dernier est en charge d'une nouvelle posture permanente de cyberdéfense, visant à coordonner les moyens mis à disposition des armées pour la surveillance des réseaux et la lutte informatique défensive, en liaison avec l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et les services français de renseignement. Concernant les matériels, 950 tablettes sécurisées TEOTAB seront livrées en 2019 dans le cadre du Programme à effet majeur (PEM) Cyber.

2. L'AMÉLIORATION DE LA DISPONIBILITÉ ET LA CONSOLIDATION DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

Afin de permettre aux armées de tenir leurs objectifs de préparation opérationnelle ainsi que les contrats opérationnels auxquels la LPM 2019-2025 les engage, la remontée de l'activité et l'amélioration de la disponibilité des appareils sont deux enjeux. Tel est le sens de la priorité établie par la ministre des Armées en matière de performance du Maintien en condition opérationnelle (MCO).

Celui-ci bénéficiera d'un effort financier accru avec un budget en hausse de 8% pour un montant total de 4,15 Md€ en 2019, permettant la «régénération» des matériels, c'est-à-dire la remise à niveau du capital opérationnel des équipements fortement sollicités en opération, l'amélioration de leur entretien courant et, donc *in fine*, une meilleure disponibilité technique en soutien de l'activité opérationnelle des armées.

À cet effet, la ministre des Armées a décidé la création de la Direction de la maintenance aéronautique (DMAé) dans ce milieu. De même, la gouvernance et les processus relatifs au MCO terrestre puis au MCO naval seront revus à moyen terme. Dans ces trois milieux, l'objectif recherché dès 2019 sera :

- une clarification des responsabilités des différents acteurs ;
- une meilleure coordination entre les armées et les industriels, dont la responsabilité sera accrue par la recherche de contrat globaux s'inscrivant dans un plus long terme ;
- des chantiers d'amélioration spécifiques à chaque milieu, ainsi que le déploiement d'une chaîne logistique optimisée.

Plus spécifiquement dans le milieu terrestre, il s'agit d'atteindre un niveau de disponibilité permettant de mener de front les opérations et la préparation opérationnelle en rejoignant les normes d'activité nécessaires tout en préparant l'arrivée des parcs «Scorpion». La priorité est donc donnée à la «régénération» des parcs existants, *via* notamment un recours accru à l'industrie.

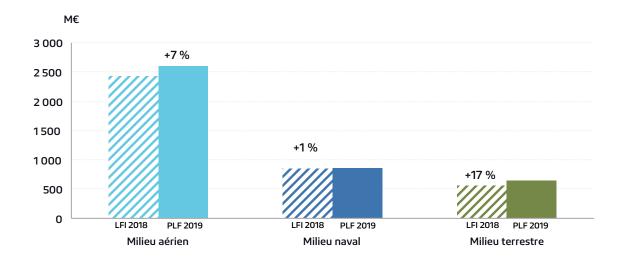
Dans le milieu naval, la flotte se compose de bâtiments d'âges extrêmement variés, avec leurs contraintes de soutien propres, alors que le besoin de présence à la mer ne faiblit pas. L'enjeu est donc de garantir la disponibilité des bâtiments les plus anciens (pétroliers-ravitailleurs, chasseurs de mines, etc.) pendant la phase de modernisation, ce qui est indispensable pour la tenue des contrats opérationnels (en attendant l'arrivée de leurs successeurs) de la Marine.

Les matériels aéronautiques sont composés de parcs anciens et de parcs récents souffrant de maturité insuffisante pour certains (hélicoptères de nouvelle génération, A400M, etc.). De fait, les équipements de ce milieu sont l'objet de fortes exigences de disponibilité et de potentiel technique à régénérer, qu'il s'agisse d'appareils complets (ATL2, avions de transport tactique, etc.) ou d'équipements de mission (pod de désignation laser notamment).

Le MCO aéronautique

Désormais sous la responsabilité directe du CEMA, le MCO aéronautique a été confié à la nouvelle Direction de la maintenance aéronautique (DMAé), créée le 18 avril 2018. Cette entité doit superviser la mise en place de contrats de soutien longs et globaux confiés à un maître d'œuvre principal et adaptés à chaque flotte. Elle devra associer à cette évolution le Service industriel de l'aéronautique (SIAé) dont la transformation sera guidée par l'amélioration de sa performance industrielle et économique.

Entretien programmé du matériel



3. L'ENGAGEMENT EN OPÉRATION

Les opérations sont par nature hétérogènes et complexes. Elles appellent donc une grande variété dans les capacités et les modes opératoires à mettre en œuvre, souvent sans préavis : défense des intérêts nationaux et des ressortissants français, opérations de coercition, maintien ou rétablissement de la paix, contre-terrorisme, protection des populations civiles, assistance aux populations touchées par des catastrophes humanitaires ou naturelles, action dans l'espace numérique.

Ces capacités doivent être interopérables pour agir en coalition, notamment avec les États-Unis et les partenaires européens. À ce titre, les relations multilatérales et bilatérales de défense permettent un appui international aux déploiements de nos forces (Mali, Irak), facilitent les négociations institutionnelles (en marge de l'UE et de l'OTAN) et stimulent la coopération capacitaire.

Les opérations sont menées en combinant les effets stratégiques sur un spectre capacitaire complet : effets produits par les capacités conventionnelles ou spéciales des trois armées, par les composantes agissant dans les champs immatériels (Cyber, Influence, Stratcom), mais aussi dans l'espace exo-atmosphérique et à travers une manœuvre dans le domaine des relations de partenariats opérationnels.

Planifiées et conduites avec le souci de la coordination interministérielle, les opérations s'intègrent au sein d'une stratégie intégrale, combinant l'action diplomatique et militaire, mais également celle de nombreux autres acteurs dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance et du développement.

Comme l'atteste la vingtaine d'opérations menées de façon autonome, sous l'égide d'organisations internationales (ONU, OTAN, UE) ou dans le cadre de coalitions de circonstance, elles ont notamment pour but :

- au Sahel, de mettre les groupes armés terroristes à la portée des forces de sécurité locales à travers un dispositif régionalisé de la Mauritanie au Tchad et en partenariat avec les pays africains (opération *Barkhane*); de former les forces armées maliennes et de fournir aux autorités maliennes des activités de conseil stratégique dans la reconfiguration de ces forces, par le biais de la coopération ou en contribuant à la mission européenne EUTM Mali; d'agir en liaison avec les forces déployées dans le cadre de la MINUSMA et de la force conjointe du G5 Sahel;
- de lutter contre le groupe terroriste Daech, en apportant un appui aérien et artillerie aux forces irakiennes, en formant certaines de leurs unités de combat, en appuyant l'action de la coalition en Syrie (opération *Chammal*);
- d'appuyer la MINUSCA, chargée de maintenir le niveau sécuritaire en Centrafrique ; de contribuer à la reconstruction des forces armées centrafricaines à travers la participation à l'opération européenne EUTM RCA.

En outre, les armées françaises participent aux mesures de réassurance prises dans le cadre de l'OTAN, notamment vis-à-vis des pays Baltes et de la Pologne, assurent l'évacuation des ressortissants français (et ceux de nos alliés) quand la situation l'exige. Elles contribuent à garantir le cessez-le-feu au Sud-Liban dans le cadre de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL - opération *Daman*), participent à la mission de lutte contre les réseaux de trafiquants en Méditerranée centrale dans le cadre de l'Union européenne (opération EUNAVFOR Med *Sophia*) et luttent contre les trafics illicites en océan Indien (opération de la coalition *Enduring Freedom*) ou l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée (opération *Corymbe*) ou en océan Indien (opération EUNAVFOR *Atalanta*).

Les armées agissent sur le territoire national, au sol, mais également dans les milieux aérien et maritime, le cas échéant en complément ou en renfort d'autres ministères pour des missions de sécurité intérieure, de sécurité civile ou de service public.

Ces missions sont :

- permanentes: lutte contre le terrorisme (Sentinelle), Vigipirate, Postures permanentes de sûreté aérienne (PPSA) et de sauvegarde maritime (PPSM), protection du Centre spatial guyanais (Titan), lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane (Harpie), lutte contre la pêche illégale, secours en mer;
- récurrentes : lutte contre les feux de forêt en zone méditerranée (*Héphaïstos*), lutte contre le narcotrafic (Antilles, Pacifique) ou l'immigration clandestine (Mayotte) ;
- circonstancielles : protection de sommets internationaux ou d'événements particuliers (COP 21, G7), intervention lors de catastrophes naturelles (Saint-Martin, ouragan Irma), sanitaires (lutte contre la dengue à La Réunion, ramassage des algues Sargasses aux Antilles) ou technologiques, soutien à l'action gouvernementale.

Déclenchée à la suite des attentats de janvier 2015, Sentinelle est une opération militaire contribuant à la protection des Français face à la menace terroriste, organisée depuis 2017 en un dispositif rendant la force plus flexible, réactive et imprévisible. Elle peut impliquer jusqu'à 10 000 militaires et est articulée selon trois niveaux :

- le dispositif opérationnel permanent dont l'objectif est d'assurer les missions permanentes de sécurisation dans les lieux les plus sensibles et vulnérables (sites touristiques, aéroports par exemple) ;
- un échelon de manœuvre permettant de renforcer le dispositif en fonction des besoins (sécurisation d'événements ponctuels ou saisonniers), en complément de l'action des forces de sécurité intérieure ;
- une **réserve stratégique** de 3 000 hommes pouvant être engagée sur décision du Président de la République pour faire face à un événement d'ampleur exceptionnelle.

DÉPLOIEMENTS OPÉRATIONNELS DES ARMÉES FRANÇAISES



13000 MILITAIRES

FORCES DE SOUVERAINETÉ

Antilles (FAA): 1000
Guyane (FAG): 2100
La Réunion (FAZSOI): 1700
Nouvelle-Calédonie (FANC): 1450
Polynésie française (FAPF): 900

7150 MILITAIRES

FORCES DE PRÉSENCE

Sénégal (EFS) : 350
Côte d'Ivoire (FFCI) : 900
Gabon (EFG) : 350
Djibouti (FFDj) : 1450
Émirats arabes unis (FFEAU) : 650

3700 MILITAIRES

OPÉRATIONS EXTÉRIEURES



Mauritanie - Mali -Burkina Faso - Niger -Tchad



Barkhane: 4500



Syrie - Irak



Chammal: 1100

5600 MILITAIRES

(1)



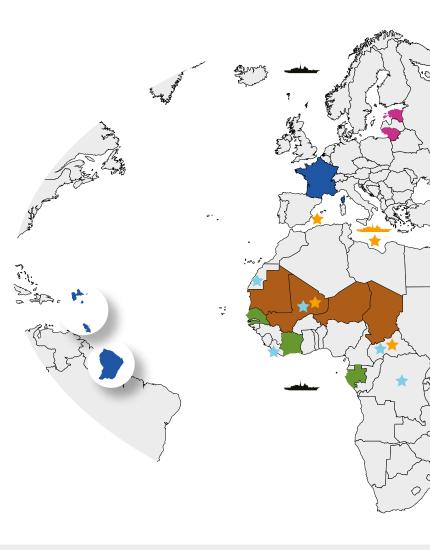


ONU

★ République centrafricaine★ République démocratique du Congo

780 MILITAIRES

PLUS DE 30000



Sophia: 100

UE

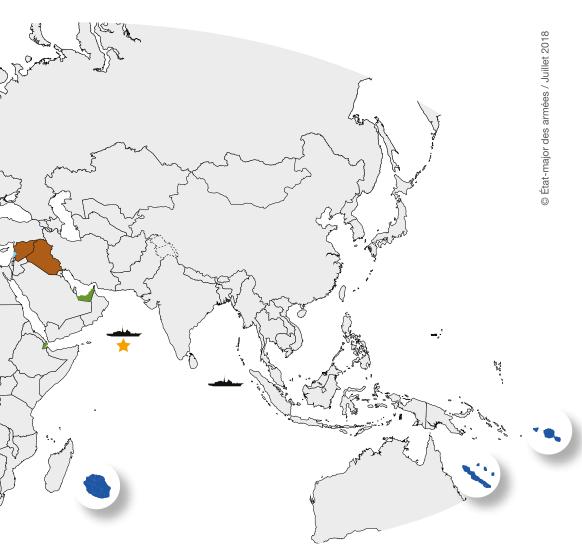
★ Atalante★ Frontex Themis★ Mali★ Frontex Indalo

★ République centrafricaine

175 MILITAIRES

En PLF 2019, est prévue une provision de 850 M€ au titre des opérations extérieures et de 100 M€ pour les dépenses de masse salariale liées aux missions intérieures. Les éventuels surcoûts au-delà de cette provision font l'objet d'une clause de sauvegarde dans la LPM 2019-2025, qui prévoit leur financement par solidarité interministérielle en gestion.

MILITAIRES FRANÇAIS ENGAGÉS





Mission Jeanne d'Arc : 700 Atlantique Nord : 200 CTF 150: 200 Corymbe : 250

1350 MILITAIRES

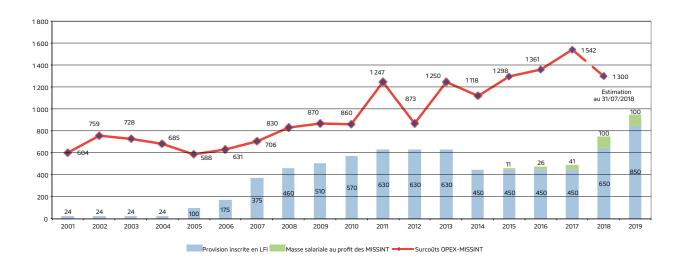






Surcoût des opérations extérieures et, à partir de 2015, des missions intérieures (OPEX-MISSINT, en M€)

(OPEX DGGN incluses jusqu'en 2008 - montant au 31/07 pour 2018)



4. Des soutiens renforcés au profit du combattant

4.1. La santé au profit de l'efficacité opérationnelle et du moral des combattants

La finalité du Service de santé des armées (SSA) est de déployer une chaîne complète de soutien médical en opération adaptée à la doctrine d'entrée en premier sur un théâtre d'opérations. Intégré à l'organisation territoriale de santé publique, le SSA se transforme et s'adapte comme l'illustre le déploiement d'un Système d'information (SI) moderne qui permettra la dématérialisation complète du dossier du patient et le partage d'informations entre les acteurs de la santé où qu'ils soient, sur le Territoire national (TN) ou en dehors, dans des conditions de sécurité des données de santé les plus maîtrisées ainsi qu'un accès simplifié au soutien santé (prise de rendez-vous en ligne, accès du patient à certaines pièces de son dossier dématérialisé). Cette transformation innovante contribuera à une qualité de prise en charge toujours plus performante au profit de l'efficacité opérationnelle et du moral de nos armées.

4.2. Améliorer le quotidien en matière d'administration générale et de soutien commun

Le Service du commissariat des armées (SCA), en charge de l'administration générale et du soutien commun des forces, joue un rôle clé dans l'amélioration du quotidien du combattant, qu'il soit sur le terrain ou en base arrière.

Le renouvellement des matériels projetables de type douches et laveries ou acquisition de conteneurs «sport» sera poursuivi pour améliorer les conditions de vie des combattants en opération. De même, dans les enceintes militaires, les mesures de généralisation du Wi-fi gratuit, la rénovation des lieux de détente et de convivialité dans le cadre du «Plan Famille» ou la simplification de l'accès au soutien (guichets uniques de proximité, distribution par correspondance modernisée des effets d'habillement, digitalisation) seront poursuivies.

L'équipement individuel du combattant

Dans le domaine de la protection individuelle, le PLF 2019 permettra de poursuivre les acquisitions de treillis F3 ignifugés et de casques composites. Il couvre également les besoins d'équipement des armées, tels qu'exprimés dans le cadre de la loi de programmation militaire, en gilets pare-balles de type structure modulaire balistique, plus protecteurs et ergonomiques que les modèles actuels.

4.3. Appuyer le développement des systèmes d'information et la modernisation du ministère

Opérateur des systèmes d'information du ministère, la Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (DIRISI) s'inscrit dans l'appui des forces en opérations, de même que dans la modernisation et le soutien quotidien du ministère, à travers la transformation digitale des armées, directions et services, grâce à la panoplie de nouvelles technologies désormais disponibles.

Elle soutiendra enfin quotidiennement le combattant en lui apportant les e-Services dont il a besoin, en hébergeant et en exploitant les applications utilisées quotidiennement par les hommes et les femmes du ministère.

La cohérence d'ensemble de la transformation numérique est orchestrée par la Direction générale du numérique et des systèmes d'information et de communication (DGNUM), créée le 28 juin 2018, qui dispose des leviers organisationnels et budgétaires et succède à la Direction générale des systèmes d'information et de communication (DGSIC).

4.4. Adapter le soutien pétrolier à l'évolution des engagements

Engagés aux côtés des forces sur tous les théâtres d'opération, le Service des essences des armées (SEA) poursuivra son effort en faveur de la protection de ses équipages contre la menace des mines et autres engins explosifs. Le financement d'une adaptation opérationnelle visant à doter le véhicule de transport carburant tous chemins et blindé CARAPACE d'une capacité de roulage «sable», va permettre au SEA d'en projeter six exemplaires au Nord-Mali.

Par ailleurs, la livraison de l'avitailleur opérationnel de nouvelle génération, qui offre une capacité de livraison de 42 000 litres, va permettre de soutenir plus efficacement les aéronefs modernes aux capacités d'emport carburant bien supérieures à celles des générations d'aéronefs précédentes.

4.5. Relever le défi d'optimisation du potentiel de vie des munitions

Le Service interarmées des munitions (SIMu) lancera deux projets importants concernant le stockage. Il développera le futur système d'information intégrant dès sa conception le traitement des données émises par des capteurs intelligents afin de mieux suivre les conditions de vie réelles des munitions.

En parallèle, l'acquisition de conteneurs de transport-stockage à atmosphère contrôlée (température et hygrométrie) permettra d'améliorer les conditions de stockage de munitions sur le continent africain, notamment celles à haute valeur comme les missiles air-air, et d'augmenter ainsi leur durée de vie opérationnelle.

5. LA DIPLOMATIE DE LA DÉFENSE

5.1. Dans l'Union européenne

Depuis 2016, l'approfondissement de l'Europe de la défense connaît un renouveau, marqué par le volontarisme des États membres et des institutions, qui s'est traduit notamment par le lancement de la coopération structurée permanente ou du Fonds européen de défense.

Dans le cadre de la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC), l'Union européenne (UE) déploie des missions à des fins de maintien de la paix, de prévention des conflits et de renforcement de la sécurité internationale et de stabilisation (Mali, République centrafricaine). Ainsi, aujourd'hui, des forces européennes sont présentes en Méditerranée (lutte contre le trafic de migrants avec l'opération *Sophia*), sur les côtes somaliennes (lutte contre la piraterie avec l'opération *Atalante*), ou encore en Bosnie-Herzégovine (mission *Althéa*). Afin d'accroître l'efficacité de ces missions, l'Union européenne s'est dotée d'une capacité de planification et de conduite des missions non exécutives. Elle travaille à l'élargissement du mandat de cette capacité aux missions exécutives et à la mise en place d'un instrument de renforcement des capacités des partenaires, la facilité européenne de paix.

En complément, l'Europe se dote également de nouveaux outils lui permettant d'acquérir une véritable autonomie stratégique et de renforcer nos moyens collectifs d'action. La <u>Coopération structurée permanente (CSP)</u> offre, depuis décembre 2017, un cadre ambitieux à 25 États membres, qui ont choisi de se lier par des engagements contraignants et concrets, pour mieux défendre les citoyens européens, dont 8 projets auxquels la France participe sur les 17 premiers lancés en mars 2018. En outre, les membres de l'UE ont marqué leur volonté de soutenir et de renforcer l'industrie de défense européenne, source de croissance, d'innovations et d'emplois pour l'économie européenne dans son ensemble. La création d'un <u>Fonds européen de défense (FED)</u> permet à l'Union de soutenir la recherche et le développement de capacités de défense, protégeant notre technologie et nos bassins d'emploi d'une concurrence de plus en plus forte. À l'initiative de la France, neuf États ont décidé de participer à l'<u>Initiative européenne d'intervention</u> (voir encadré).

5.2. Dans l'OTAN

Membre fondateur de l'OTAN, la France occupe aujourd'hui une place essentielle au sein de l'Alliance, à la mesure de sa contribution budgétaire (la troisième derrière les États-Unis et l'Allemagne, et devant le Royaume-Uni), de ses savoir-faire opérationnels, de son effort de défense et d'une dissuasion nucléaire crédible. Son rôle passé dans les dernières opérations militaires de l'OTAN (au Kosovo, en Afghanistan et en Libye) mais aussi celui qu'elle joue à présent sur le flanc Sud dans un cadre national (au Sahel) ou multinational (au Levant) lui confèrent une forte crédibilité opérationnelle. Il en va de même de sa participation aux mesures d'assurance au profit des alliés orientaux ainsi qu'aux exercices d'envergure de l'OTAN.

Dans la perspective du 70° anniversaire de l'OTAN en avril 2019, la France est en situation de jouer un rôle moteur dans les efforts d'adaptation de l'Alliance et son renforcement, à travers notamment les défis suivants :

- la réforme du fonctionnement de l'Alliance, qui s'adapte au nouveau contexte stratégique tout en modernisant et en rationalisant ses structures ;
- la préservation de la cohésion des Alliés, qui nécessite de travailler à un rééquilibrage des responsabilités relatives entre les États-Unis et l'Europe, mais aussi entre les alliés européens eux-mêmes, notamment en matière de relance de l'effort de défense. Par ailleurs, la complémentarité et la coopération entre l'OTAN et l'Union européenne, reconnue comme un « partenaire stratégique essentiel de l'Alliance », doivent être recherchées.

La France a porté ces messages au sommet de l'Alliance de Bruxelles en juillet 2018, dans un esprit de cohésion et de responsabilité et au service d'une Alliance moderne, unie, crédible et efficace.

5.3. Dans le monde

Le ministère des Armées joue un rôle moteur dans la montée en puissance de la Force Conjointe du G5 Sahel et dans la participation de nations alliées (Estonie, Royaume-Uni,...) à l'opération *Barkhane*. En particulier, la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) du ministère suit la situation sécuritaire sur l'ensemble du continent africain et encourage la contribution de contingents étrangers aux Opérations de maintien de la paix (OMP), en particulier au Mali, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. Elle soutient depuis 2014 l'organisation du «Forum de Dakar», devenu le rendez-vous annuel de référence internationale sur les questions de paix et de sécurité sur le continent africain. Enfin, elle contribue à l'enrichissement des relations diplomatiques de défense et à la coopération avec les pays amis et alliés du continent africain, en priorité avec ceux qui accueillent des forces françaises prépositionnées ou déployées en opérations extérieures.

En Afrique du Nord et au Moyen-Orient, la DGRIS assure la représentation française dans les consultations politico-militaires de la Coalition anti-Daech au Levant. Elle accompagne les initiatives françaises concernant les crises en Libye et au Yémen, contribuant ainsi à l'entretien de relations étroites avec les partenaires stratégiques de la France et à la réflexion stratégique régionale, notamment à travers le Dialoque de Manama.

En outre, le ministère des Armées a resserré les liens avec des partenaires majeurs que sont, entre autres, l'Australie, l'Inde, la Malaisie, le Brésil, les Émirats Arabes Unis. Dans ce cadre, il promeut le rôle de la France en Asie-Pacifique par l'engagement de nos moyens militaires, en particulier en mer de Chine méridionale, pour la défense du droit international sur la libre circulation navale et aérienne et participe au *Shangri-La Dialogue*, enceinte d'échanges sur la sécurité en zone Indo-pacifique. En Amérique latine, l'action du ministère contribue à développer des relations de confiance avec les pays investis dans les opérations de maintien de la paix ainsi que dans la lutte contre les trafics illicites.

Relation France - Allemagne

Réaffirmée lors du séminaire ministériel de Meseberg le 19 juin 2018, la forte dynamique politique en faveur de la relation bilatérale franco-allemande connaît des avancées sensibles. La coopération opérationnelle avec la Bundeswehr en opération extérieure s'est accrue, en particulier sur des théâtres où l'Allemagne était jusqu'ici peu présente : Afrique (soutien à la montée en puissance de la force conjointe du G5 Sahel, déploiement de la Brigade franco-allemande au Mali cet automne), Levant (Coalition anti-Daech) mais aussi en Lituanie dans le cadre de la présence avancée renforcée de l'OTAN depuis janvier 2018. Berlin a en outre signé le 25 juin 2018 la lettre d'intention actant sa participation à l'Initiative européenne d'intervention (IEI).

En matière capacitaire, des coopérations ambitieuses se développent, tant dans le domaine spatial (participation allemande au programme CSO), du transport aérien tactique (création d'une unité binationale de C-130J à Évreux), dans le domaine aéronautique (drone MALE, développement conjoint du futur avion de combat, remplacement des avions de patrouille maritime) que dans le domaine terrestre (char de combat du futur).

Enfin, le couple franco-allemand s'est placé comme moteur de la relance de la PSDC. Ainsi, certains volets comme le Fonds européen de défense ou la coopération structurée permanente ont fait l'objet d'efforts d'harmonisation importants de la part de Paris et Berlin, qui continuent à se montrer force de proposition pour faire avancer les débats au sein de l'UE.

Relation France - Royaume-Uni

En dépit du Brexit, la coopération bilatérale de défense avec le Royaume-Uni, seul pays européen toujours doté d'ambitions globales, d'une dissuasion nucléaire et de la capacité de mener des opérations de haute intensité, reste structurante. Renforcée avec les traités de Lancaster House (2010), cette relation de défense privilégiée intègre des projets majeurs dans tous les domaines : opérationnel (Force expéditionnaire commune interarmées ou CJEF pour Combined Joint Expeditionary Force), capacitaire et industriel (One MBDA notamment dans l'optique du développement conjoint de missiles de croisière, guerres des mines, drones de combat ou FCAS pour Future Combat Air System), mais aussi nucléaire (traité TEUTATÈS avec notamment les installations conjointes des simulateurs EPURE à Valduc).

Le 35° sommet franco-britannique, tenu à Sandhurst le 18 janvier 2018, a acté des engagements forts et ambitieux dans les domaines stratégique et opérationnel. Ainsi, Londres et Paris ont instauré le Conseil ministériel de défense, qui s'est réuni pour la première fois à Paris le 17 mai 2018, et convenu de plusieurs déploiements conjoints, dont le détachement de trois hélicoptères lourds britanniques (CH-47) en soutien de *Barkhane* dès l'été 2018 et le renouvellement en 2019 de la contribution française à la présence avancée renforcée de l'OTAN en Estonie, sous responsabilité britannique. À cette occasion, le Royaume-Uni a également été le premier pays à soutenir l'Initiative européenne d'intervention, qu'il a rejoint le 25 juin 2018. Enfin, le sommet de Sandhurst a permis de confirmer la poursuite des coopérations capacitaires, malgré un environnement complexe (Brexit, travaux capacitaires français et britannique, tensions budgétaires).

Le Fonds européen de défense

La création d'un Fonds européen de défense (FED) constitue la mesure phare du plan d'action pour la défense de la Commission. Pour la première fois, le budget de l'Union prévoit de consacrer 13 Md€ au domaine de la recherche technologique de défense, entre 2021 et 2027, encourageant ainsi la coopération entre États membres dans le développement capacitaire.

Le FED contribuera à l'approfondissement de l'autonomie stratégique européenne à travers deux aspects. D'une part, le renforcement de la base industrielle et technologique européenne (BITDE) permet de limiter la dépendance technologique de l'Union européenne. D'autre part, les capacités développées en réponse aux besoins opérationnels des États membres leur permettront de déclencher et de mener des opérations avec une efficacité et une autonomie d'action plus grandes.

Le Fonds se subdivise en un volet «recherche de défense» (4,1 Md€) et un volet «développement capacitaire» (8,9 Md€). Une phase pilote est en cours pour chacun d'entre eux, qui permet de tester la valeur ajoutée des mécanismes de financement européens. Le volet recherche se concrétise par l'Action pré atoire de recherche de défense (2017-2019) qui est dotée d'un budget de 90 M€; alors que le Programme européen de développement industriel de défense (PEDID), pour le volet capacitaire, présente une enveloppe de 500 M€ pour 2019-2020.

Initiative européenne d'intervention

Annoncée par le Président de la République dans son discours du 26 septembre 2017 à la Sorbonne, l'Initiative européenne d'intervention (IEI) vise à favoriser l'émergence d'une culture stratégique européenne commune et à créer les conditions préalables pour de futurs engagements coordonnés et préparés conjointement sur tout le spectre de crise pouvant affecter l'Europe.

Officiellement lancée le 25 juin 2018 autour d'un cercle restreint d'États européens capables et volontaires (Allemagne, Belgique, Danemark, Estonie, Espagne, France, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni), l'IEI concourt directement au renforcement de la défense européenne et contribuera naturellement aux efforts entrepris à cet effet dans les enceintes multilatérales, notamment la Coopération structurée permanente (CSP). Grâce à des réunions régulières entre états-majors et à nos acquis bilatéraux, des coopérations pragmatiques seront mises en place dans les quatre domaines d'action agréés :

- 1- l'anticipation stratégique;
- 2-les scenarii d'emploi;
- 3-le retour d'expérience et le partage de doctrines ;
- 4- l'appui aux opérations.

6. La transformation et la modernisation du ministère

S'inscrivant dans le cadre du programme gouvernemental «Action publique 2022», le ministère des Armées conduit une transformation d'ensemble, couvrant son périmètre de compétence en matière d'organisation et de fonctionnement à travers 16 chantiers de modernisation, dont 14 sur le périmètre de la LPM et 2 relatifs à la mémoire et au monde combattant.

Ils concernent aussi bien l'amélioration des modalités d'acquisition des équipements ou de maintien en condition des matériels, que l'organisation centrale et territoriale des armées, directions et services du ministère et les soutiens associés, avec une attention particulière portée aux soutiens interarmées. L'amélioration de l'efficacité et de la performance seront recherchées dans les différentes fonctions du ministère, notamment concernant la fonction internationale, les finances ou la politique des ressources humaines, dans l'action ministérielle en matière de développement durable, de politique mémorielle ou culturelle. Ces transformations s'appuieront sur les leviers que sont la transformation numérique, l'innovation ou la simplification des démarches et procédures.

Lancés en 2018, ces chantiers de transformation seront effectivement mis en œuvre au plus tard au premier semestre 2019.



M. Buis/Armée de l'air



Thomas-Trophi



Arnaud/ECPAD

CHAPITRE 4

LES FEMMES ET LES HOMMES DE LA DÉFENSE

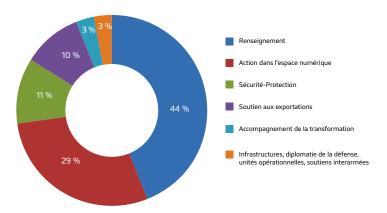
1. Une montée en puissance dans les domaines clés de la défense

1.1. Accomplir nos missions et préparer l'avenir

Face aux menaces identifiées par la Revue stratégique, la nouvelle loi de programmation militaire 2019-2025 porte un effort important en termes d'effectifs dans les domaines de la sécurité-protection, du renseignement et de l'action dans l'espace numérique, en particulier en renforçant la cybersécurité. Par ailleurs, un effort important est porté sur le soutien aux exportations. Ces créations d'emplois civils ou militaires sont destinées à renforcer notre présence dans les nouveaux espaces de confrontation stratégique, à consolider nos capacités humaines et techniques de traitement des données collectées et, enfin, à accompagner les programmes d'armement et d'équipement associés.

Au total, quatre cent cinquante emplois nouveaux seront ainsi créés en 2019 au sein du ministère des Armées.

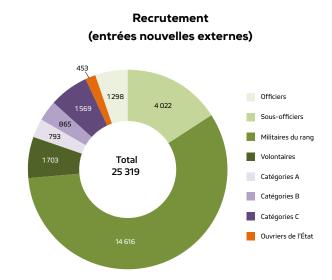
Création d'emplois 2019 par domaine



1.2. Un ministère qui recrute

Le Plafond d'emplois du ministère des Armées (PMEA) s'élèvera en 2019 à 274595 Équivalents temps pleins travaillés (ETPT). Il traduit l'évolution positive des effectifs budgétaires votée en loi de programmation militaire.

PMEA 2019 (en ETPT)	
Officiers	33 523
Sous-officiers	94 009
Militaires du rang	79 735
Volontaires	2 661
Volontaires du SMV	750
Total militaires	210 677
Catégories A	13 377
Catégories B	12 959
Catégories C	23 443
Ouvriers de l'État	14 140
Total civils	63 918
TOTAL	274 595



Acteur majeur en termes de ressources humaines de la sphère publique, le ministère des Armées devrait recruter près de 21600 militaires et 3700 agents civils en 2019 auxquels s'ajouteront les volontaires du Service militaire volontaire (SMV), désormais pérennisé, ainsi que les apprentis.

1.3. Un ministère qui se transforme

La programmation militaire pour les années 2019 à 2025 offre à notre défense des hausses d'effectifs, qui ne signifient pas pour autant la fin des réorganisations. Le ministère doit continuer à faire évoluer ses ressources humaines pour renforcer les effectifs dans les domaines prioritaires. Il poursuit donc sa transformation et sa modernisation afin de permettre le redéploiement des compétences pour répondre aux besoins opérationnels et à l'impératif de jeunesse des armées. Outre le recrutement, sa manœuvre RH s'appuie sur un dispositif de reconversion performant et sur le maintien de leviers d'incitation au départ.

La Force opérationnelle terrestre (FOT)

La remontée en puissance des effectifs de l'armée de terre, dont la Force opérationnelle terrestre (FOT) qui est passée de 66 000 à 77 000 hommes entre 2015 et 2017, a permis de réarmer l'ensemble de l'Échelon national d'urgence (ENU) et de se rapprocher du contrat opérationnel prévu par la loi de programmation militaire. En 2019, l'effort de préparation opérationnelle sera renforcé, en améliorant son caractère qualitatif, notamment par l'entraînement sur matériels majeurs (chars, canons, etc.).

Parallèlement, l'attention portée au recrutement, à la formation initiale et à la fidélisation des Engagés volontaires de l'armée de terre (EVAT) et des cadres de contact se maintient. L'armée de terre, qui fait face au défi du rajeunissement de ses effectifs, fera un effort en matière de formations complémentaires, particulièrement pour les métiers les plus techniques (maintenanciers aéronautiques, spécialistes système d'information, etc.).

2. Des ambitions à hauteur d'homme

2.1. Développer l'attractivité du ministère et la fidélisation des talents

La réussite de la manœuvre RH du ministère repose sur sa capacité à demeurer attractif et à fidéliser les compétences rares ou critiques dans un environnement concurrentiel.

Outre la poursuite de la mise en œuvre des Parcours professionnels, carrières, rémunérations (PPCR), un certain nombre de mesures catégorielles visant à garantir l'attractivité et la fidélisation seront mises en œuvre. Les efforts porteront principalement sur le Régime indemnitaire des personnels civils tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) du personnel civil et sur la prime de lien au service du personnel militaire. Ce nouvel outil indemnitaire de pilotage, souple et réversible, se substitue à plusieurs dispositifs existants ; il répond à des impératifs de gestion au travers d'une différenciation des filières et des métiers avec un effort particulier pour les praticiens du service de santé des armées.





La ministre des Armées a présenté le 31 octobre 2017 le plan d'accompagnement des familles et d'amélioration des conditions de vie des militaires 2018-2022, dit «Plan Famille». Il se compose de 46 actions selon 6 axes :

- mieux prendre en compte les absences opérationnelles ;
- faciliter l'intégration des familles dans la communauté militaire et de défense ;
- mieux vivre la mobilité ;
- améliorer les conditions de logement familial et favoriser l'accession à la propriété ;
- faciliter l'accès des familles à l'accompagnement social du ministère ;
- améliorer les conditions d'hébergement et de vie des célibataires et des célibataires géographiques.

C'est un plan concerté, visant à apporter des réponses visibles, concrètes et immédiates (places en crèches, portail digital «e-social», Wi-fi gratuit dans les enceintes militaires, etc.) répondant aux contraintes auxquelles le militaire et sa famille sont confrontés.

La moitié des mesures s'appliquent également au personnel civil. Il s'adresse à toutes les familles dans leur définition la plus large : bi-activité des couples, familles monoparentales, célibataires géographiques, divorcés ou séparés avec droit de visite et d'hébergement de leurs enfants.

Il représente un effort financier inédit de près de 530 M€ sur la durée de la loi de programmation militaire 2019-2025, dont 57 M€ en 2019.



2.2. Des mesures sociales renforcées pour l'accompagnement des familles

Dans un contexte d'intense engagement en opérations, intérieures comme extérieures, l'action sociale des armées poursuit la mise en place du plan d'accompagnement des familles et d'amélioration des conditions de vie du personnel militaire, dit «Plan Famille» dont les ambitions en 2019 visent principalement à :

- accroître l'offre de garde pour les enfants du personnel du ministère des Armées en augmentant le nombre de réservations de berceaux de 20% dans le but d'atteindre 2 556 places en crèches en 2022 ;
- améliorer l'accueil des familles et faciliter l'organisation des actions de cohésion, poursuivre l'amélioration du cadre de vie des militaires en garnison ;
- faciliter l'accès aux prestations de l'action sociale des ressortissants du ministère des Armées avec la mise en place d'une seconde version de la plateforme de services dénommée «e-social des armées» permettant de faire et de suivre en temps réel une demande de prestation en ligne ;
- pérenniser le dispositif de soutien psychologique des familles reposant sur l'assistance téléphonique «Écoute Défense», l'accès au réseau des psychologues des armées facilité pour les familles des militaires en mission et les prestations collectives de soutien psychologique des familles de militaires et de personnels civils en Opération extérieure (OPEX) et en Mission intérieure (MISSINT).

Le budget consacré à l'action sociale en 2019 est de 102 M€ auxquels s'ajoutent 9,6 M€ destinés à la politique en faveur du handicap au travers, notamment, de l'allocation interministérielle pour les parents d'enfants handicapés.

Des actions volontaires pour l'égalite professionnelle, la lutte contre les discriminations et l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés

Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

- Une politique volontariste : le ministère des Armées a mis en place un suivi statistique précis et des dispositifs propres tels que l'Observatoire de la parité et le réseau de référents égalité. Il prévoit par ailleurs de présenter sa candidature au label «Égalité» d'ici la fin 2018. Il poursuit l'objectif de doubler la part des femmes parmi les officiers généraux d'ici 2025. Par ailleurs, un directeur de projet «mixité» a été nommé de façon à faire des propositions au printemps 2019 visant à améliorer le recrutement et la gestion des parcours professionnels des femmes dans les armées.
- Une politique d'égalité concrète qui prévoit une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle : prestation d'horaires atypiques, aide à l'accueil périscolaire, politique sociale soutenue en faveur de la petite enfance, publication de guides pratiques (guide de la parentalité, guide du télétravail), signature d'une charte du temps.

Lutte contre les discriminations et les violences sexuelles

- Le ministère des Armées présentera sa candidature au label «Diversité» à l'horizon 2020, après obtention de la labellisation «Égalité». Il a mis en œuvre un plan d'actions égalité des chances pour favoriser l'insertion sociétale des jeunes, notamment ceux des milieux défavorisés.
- Il dispose d'un plan de lutte contre les cas de Harcèlement, discriminations et violences sexuelles (HDV-S) ordonné en quatre axes : l'accompagnement des victimes, la prévention, la transparence et la clarification de la politique disciplinaire.
- L'action de la cellule Thémis qui oriente son action vers l'accompagnement des victimes présumées et vers le conseil à l'intention du commandement, est complétée par un plan de formation pour la prévention des HDV-S.

Insertion professionnelle des travailleurs handicapés

- Le ministère des Armées inscrit dans la durée le dépassement de l'obligation légale d'emploi des 6% de «Bénéficiaires de l'obligation d'emploi» (BOE) de personnel civil en atteignant un taux de 7,14% en 2017.
- Le plan handicap 2019-2021 prévoit trois axes d'effort : l'attribution au plus grand nombre de personnes en situation de handicap d'un aménagement raisonnable en optimisant et en maîtrisant les ressources, la diversification des recrutements et la mobilisation des compétences, ainsi que la prise en compte et l'adaptation du temps de travail à chaque situation de handicap. Son financement est assuré par une convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) d'un montant de 2,8 M€, auquel le ministère des Armées apportera une contribution de 1,5 M€.

Le renouvellement des instances de dialogue social des agents civils

Le 6 décembre 2018 auront lieu les élections professionnelles pour les trois fonctions publiques. Au sein du ministère, ce sont près de 155 instances individuelles et collectives qui seront renouvelées pour plus de 60 000 agents civils. Ces élections représentent un moment important pour la qualité du dialogue social au niveau ministériel et local.

Ce renouvellement des instances de dialogue social prend en compte deux évolutions importantes cette année. Elles sont tout d'abord marquées par l'introduction, pour la première fois, de la représentation équilibrée entre hommes et femmes en fonction de leur représentativité respective au sein de l'instance concernée.

Par ailleurs, le ministère, dans le cadre de sa politique de modernisation de l'administration, procèdera à une expérimentation du vote électronique par Internet, pour deux scrutins. Le succès de l'expérimentation permettra de proposer la généralisation de cette modalité d'expression des suffrages lors des prochaines élections, en 2022.



La concertation militaire

La loi 2015-917 du 28 juillet 2015 actualisant la loi de programmation militaire pour les années 2015 à 2019 a transformé en profondeur la pratique de la concertation militaire avec la mise en place, depuis le le décembre 2016, d'un Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM) rénové. Son champ de compétences est étendu aux domaines de la loi et du règlement ayant une portée statutaire, indiciaire ou indemnitaire, permettant de couvrir ainsi l'ensemble de la condition militaire.

Adossés à une nouvelle charte de la concertation signée par la ministre des Armées en juin 2018, des axes d'amélioration sont en cours de déploiement, portant notamment sur l'activité des membres du CSFM et de manière générale sur leur positionnement dans la chaîne de la concertation.

S'agissant des Associations professionnelles nationales de militaires (APNM), sur les douze associations actuellement déclarées disposant de la capacité juridique, quatre d'entre elles (APN Air, APNM France Armement, APNM Commissariat, APRODEF) ont atteint le premier niveau de représentativité qui leur permet ainsi de participer au dialogue national avec leur Force armée ou formation rattachée (FAFR). Pourront siéger au CSFM les APNM ou leurs unions ou fédérations qui auront été reconnues représentatives d'au moins trois forces armées et deux formations rattachées.



La politique RH des réserves, un levier efficace de recrutement et de fidélisation

La LPM 2019-2025 modernise le cadre légal d'emploi de cette ressource en l'adaptant aux attentes des réservistes ainsi qu'aux besoins des employeurs. L'augmentation de la durée du seuil d'activité de 30 à 60 jours, la possibilité donnée aux salariés de céder des jours de repos au profit d'un salarié réserviste effectuant une période de réserve, les primes d'attractivité (prime de fidélité, allocation d'études spécifiques et participation au financement du permis de conduire) tournées vers les 18-25 ans, l'amélioration de la couverture sociale et des conditions d'engagement de la responsabilité de l'État sont autant de dispositions favorables. Associées à un budget adapté (153 M€/an programmés en LPM pour la masse salariale, hors cotisations sociales) et à l'ambition de l'atteinte des 40 000 réservistes, ces avancées participent directement au recrutement et à la fidélisation des réserves et renforcent leur attractivité.









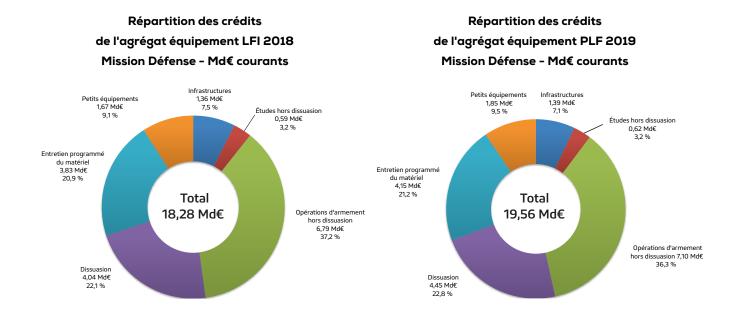


CHAPITRE 5

ÉQUIPEMENTS ET INVESTISSEMENTS

1. Une hausse des ressources consacrées à l'équipement

Les crédits de paiement dédiés aux équipements couvrent, pour les domaines des armements classiques et de la dissuasion, les études, le développement et la production des armements, les investissements d'infrastructure et l'entretien programmé du personnel et des matériels. Ils s'élèvent à 19,56 Md€ en 2019, soit 1,3 Md€ de plus qu'en 2018 après une hausse substantielle de 1,2 Md€ entre 2017 et 2018.



2. Les livraisons de matériels en 2019

L'année 2019 concrétise les priorités de la loi de programmation précédente et initie celles de la LPM 2019-2025. Elle poursuit l'effort engagé dans la rénovation des capacités de commandement et de maîtrise de l'information : un Avion léger de surveillance et de reconnaissance (ALSR), 535 équipements portatifs pour les communications numérisées tactiques et de théâtre (CONTACT), 2 systèmes de 3 drones MALE REAPER et 2 systèmes de 5 drones tactiques (SDT) mais aussi le renforcement des capacités d'engagement et de combat ; poursuite des livraisons de Missiles moyenne portée (MMP) et Missiles de croisière navals (MdCN), 89 véhicules blindés GRIFFON et une Frégate multi-missions (FREMM). Elle concrétise également le renforcement des capacités de projection-mobilité et soutien (livraison d'un avion de transport A400M Atlas, d'un avion ravitailleur MRTT Phénix et de 10 hélicoptères NH90) et le renouvellement des capacités de protection et sauvegarde (livraison de 2 Bâtiments de soutien et d'assistance hauturiers (BSAH), d'un Bâtiment multi-missions (B2M) et de 31 Missiles d'interception à domaine élargi (MIDE) Meteor).

LES PRINCIPALES LIVRAISONS EN 2019 PAR SYSTÈME DE FORCE

Commandement et maîtrise de l'information

- · 2 systèmes de 3 drones MALE Reaper
- · 2 systèmes de 5 drones tactiques (SDT)
- · 1 Avion léger de surveillance et de reconnaissance (ALSR)
- · 1 avion de guet aérien HAWKEYE mis à niveau
- •1 centre de contrôle local d'aérodrome (SCCOA 3) et 3 radars SCCOA 4
- 26 radars tactiques terrestres MURIN
- 1 réseau IP de force aéronavale (RIFAN) déployé sur un bâtiment
- 535 équipements portatifs pour les communications numérisées tactiques et de théâtre (CONTACT)
- 130 postes d'exploitation rénovés du système d'aide à l'interprétation multi-capteurs SAIM
- 950 tablettes hautement sécurisées TEOTAB
- ullet 1 système central d'entraı̂nement au combat (CERBERE)

Projection mobilité soutien

- 1 avion ravitailleur MultiRole Transport Tanker (MRTT) Phénix
- 10 hélicoptères NH90 (2 en version navale et 8 en version terrestre)
- · 1 avion de transport A400M Atlas
- · 2 avions C-130J ravitailleurs et 1 avion C-130H modernisé
- 9 avions PC21 pour la formation des équipages de chasse à Cognac
- 500 Véhicules légers tactiques polyvalents non protégés (VLTP NP)
- 1 650 Ensembles de parachutage du combattant (EPC)

Engagement combat

- · 1 Frégate multi-missions (FREMM ASM)
- 89 Véhicules blindés multirôles (VBMR) lourds GRIFFON
- 2 avions rénovés ATL2
- 1^{er} lot de Missiles de croisière navals (MdCN) pour Barracuda et 3^e lot pour FREMM
- 8 000 fusils d'assaut de nouvelle génération HK416 F
- 50 Véhicules blindés légers (VBL) régénérés
- 10 Pods de désignation laser de nouvelle génération (PDL NG)
- 50 postes de tir de Missile moyenne portée (MMP) et 200 munitions
- 6 torpilles lourdes ARTEMIS
- 8 kits pour missiles Exocet SM39 et 8 missiles Exocet MM40 Block3C

Protection sauvegarde

- · 2 Bâtiments de soutien et d'assistance hauturiers (BSAH)
- · 1 Bâtiment multi-missions (B2M)
- · 1 patrouilleur de type PLG (patrouilleur léger guyanais)
- 48 missiles Aster 30
- 31 Missiles d'interception à domaine élargi (MIDE) Meteor

3. Les commandes de matériels en 2019

L'année 2019 lance la nouvelle loi de programmation militaire 2019-2025 afin de répondre aux besoins immédiats de l'armée de terre, de l'armée de l'air et de la marine nationale, et afin de préparer l'avenir. Elle verra notamment la consolidation des capacités de commandement et maîtrise de l'information (commande de 2 avions avec la Capacité universelle de guerre électronique (CUGE) et de 4 systèmes de drones MALE européen) et l'accélération de la rénovation des capacités d'engagement combat (commande de 12 000 fusils d'assaut de nouvelle génération HK416 F et d'un sous-marin nucléaire d'attaque Barracuda). Elle se caractérise également par la densification des capacités de projection-mobilité et soutien (commande de 3 pétroliers ravitailleurs FLOTLOG) et des capacités de protection et sauvegarde (commande de 6 patrouilleurs outre-mer et 60 Missiles d'interception à domaine élargi (MIDE) Meteor).

LES PRINCIPALES COMMANDES EN 2019 PAR SYSTÈME DE FORCE

Commandement et maîtrise de l'information

- 598 véhicules issus du programme d'intégration numérique CONTACT (PIC)
- 2 avions avec la Capacité universelle de guerre électronique (CUGE)
- 2 systèmes centraux d'entraînement au combat (CERBERE)
- 2e système d'information sur l'environnement géophysique (GEODE 4D)
- · 1 charge utile ROEM MALE et 4 systèmes de drones MALE européen
- · 1 radar fixe d'approche (SCCOA 4.2)

- 4 terminaux Liaison 16 pour les Systèmes de détection et de commandement aéroporté (SDCA)
- 72 modules projetables du Système d'information des armées (SIA)

Projection mobilité soutien

• 3 pétroliers ravitailleurs (FLOTLOG)

Engagement combat

- 12 000 fusils d'assaut de nouvelle génération HK416 F
- 1 sous-marin nucléaire d'attaque Barracuda
- 10 rénovations d'avions Mirage 2000D
- 125 postes de tir MMP
- 120 Véhicules blindés légers (VBL) régénérés

Protection sauvegarde

- 60 Missiles d'interception à domaine élargi (MIDE) Meteor
- 6 patrouilleurs outre-mer

GRIFFON

Avec le programme SCORPION, l'armée de terre va opérer progressivement une transformation de sa manière de combattre et un renouvellement de matériels sans précédent depuis 30 ans.

Avec une cible de 1872 exemplaires, le GRIFFON apporte une capacité de transport et d'action sous blindage indispensable aux unités de combat de contact qui sont actuellement équipées de VAB datant des années 1970. Plus mobile, mieux protégé, plus agile, ce véhicule très modulaire est décliné en plusieurs versions (transport de troupes, observation d'artillerie, poste de commandement et évacuation sanitaire). Il peut être équipé de kits adaptés à chaque mission (protections balistiques supplémentaires, systèmes de détection de menaces et d'alerte, etc.).



Sernillo/Armée

FLOTLOG

Le programme «Flotte logistique» (FLOTLOG) vise à remplacer les pétroliers-ravitailleurs de la marine nationale par quatre navires à double coque, conformément aux règles environnementales en vigueur. La flotte logistique permet de garantir le soutien dans la durée d'un déploiement lointain composé du groupe aéronaval et d'un groupe amphibie tout en concourant au dispositif garantissant la mise en œuvre de la dissuasion nucléaire.

Une coopération avec l'Italie est en préparation dans le cadre du programme *Logistic Support Ship* (LSS) confié à l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAr). Une étude d'adaptation de l'architecture du navire, déjà commandée pour la marine italienne, est conduite pour répondre aux spécificités du besoin opérationnel français.

La construction des navires sera confiée aux Chantiers de l'Atlantique et à Naval Group avec la participation du constructeur du navire italien, Fincantieri.

Le programme FLOTLOG sera lancé en 2019. Les deux premières unités seront livrées en 2025.



AN ALMANDAR AND A

Rafale F4

Avion de chasse polyvalent, le Rafale est capable de missions aussi variées que l'attaque au sol tout temps, l'appui feu rapproché, la frappe nucléaire, la reconnaissance, la défense et la supériorité aériennes, l'assaut à la mer ainsi que le ravitaillement en vol. 152 appareils ont déjà été livrés aux armées françaises.

Le programme Rafale s'appuie sur des développements continus permettant d'adapter les appareils par standards successifs à l'évolution du besoin.

Alors que les travaux de réaménagement complet de la flotte Rafale au dernier standard F3-R débuteront à grande échelle en 2019, commenceront les premiers travaux de développement du nouveau standard F4 du Rafale. L'objectif est de qualifier en 2024 ce nouveau standard qui prend en compte les réponses technologiques à l'émergence de nouvelles menaces sur les théâtres d'opérations : développement de l'inter-connectivité, ouverture de l'architecture aux innovations, notamment logicielles, amélioration de la survivabilité, intégration d'armements rénovés et amélioration de la disponibilité. Ce standard permettra aussi de maintenir la compétitivité et l'attractivité du Rafale face à ses concurrents à l'export. Il constituera l'une des premières briques du Système de combat aérien du futur (SCAF).



cso

Le système MUSIS est destiné à assurer la continuité et l'amélioration des services d'imagerie par satellite pour les armées françaises. Il repose d'une part sur une Composante spatiale optique (CSO) développée par la France, et d'autre part sur des capacités spatiales radar développées par l'Allemagne (satellites SARah) et l'Italie (satellites CSG), auxquelles la France accède au travers d'accords de coopération bilatéraux.

La constellation CSO sera composée de trois satellites, concourant aux deux missions «Reconnaissance» et «Identification». Elle est réalisée par Airbus Defence & Space et Thales Alenia Space.

Par rapport à Hélios II et Pléiades, MUSIS apportera une agilité supérieure et une meilleure réactivité, par la mise à disposition plus rapide d'images plus nombreuses. CSO améliorera également la capacité d'identification par une meilleure résolution d'image.

Le premier satellite, affecté à la mission Reconnaissance, serait lancé fin 2018 depuis le centre spatial guyanais de Kourou, pour une mise en service opérationnel mi-2019. Le lancement des deux suivants est prévu pour 2020 et 2021.

La capacité CSO est ouverte à la coopération : l'Allemagne, la Suède et la Belgique ont d'ores et déjà signé des accords bilatéraux avec la France, et l'Italie devrait prochainement rejoindre cette communauté. Ainsi, CSO permettra de consolider, dans les années à venir, la capacité d'observation spatiale européenne au profit du renseignement et de l'appui aux opérations.



2 Parot

4. L'ENTRETIEN PROGRAMMÉ DES MATÉRIELS ET LA PROTECTION DES FORCES

4.1. Un effort financier important en faveur de l'Entretien programmé du matériel

L'Entretien programmé du matériel (EPM) a pour objet de mettre à disposition des forces des équipements aptes au combat. L'EPM finance les prestations de Maintien en condition opérationnelle (MCO) permettant de rendre les équipements des armées aptes à l'emploi, soit en combat soit au titre de la préparation opérationnelle et de l'entraînement.

Depuis la mise en œuvre de la réforme du MCO, initiée au début de l'année 2018, le chef d'état-major des armées est responsable de la performance du MCO aéronautique alors que les chefs d'état-major de l'armée de terre et de la marine sont respectivement responsables de la performance des MCO terrestre et naval.

Avec un budget de 4,15 Md€ en 2019, l'EPM augmente non seulement du fait des investissements nécessaires pour compenser le vieillissement des matériels, l'usure induite par le fort niveau d'engagement mais aussi du fait de l'arrivée de matériels de nouvelle génération dont le coût unitaire d'entretien est plus élevé.

Le bon ajustement des moyens en EPM des armées est stratégique, car il conditionne dans la durée le niveau de disponibilité des matériels, la capacité à les régénérer, et donc, *in fine*, l'activité que pourront réaliser les armées. Cet état de fait implique donc des investissements réguliers et suffisants, gages de préservation de l'outil de défense.

L'important effort financier consenti (22 Md€ sur 2019-23, soit 4,4 Md€ par an en moyenne, pour une programmation prévisionnelle de 34 Md€ sur la période de la LPM 2019-25) s'explique principalement par la volonté de soutenir l'activité des forces. Cette action durable permettra aux forces de consolider leur stratégie selon quatre axes : régénérer le potentiel, préparer les unités, soutenir l'effort dans la durée et assurer l'adéquation des investissements financiers avec la ressource humaine consacrée au maintien en condition des équipements. Le plein effet de cet effort financier est par ailleurs lié aux chantiers de réorganisation et d'amélioration de la performance dans le domaine du maintien en condition des équipements.

C'est donc cette réforme en profondeur qui permettra aux armées de disposer des équipements disponibles et du potentiel technique nécessaire pour continuer à remonter progressivement les niveaux d'activité vers les normes fixées, conformément aux objectifs de la LPM.

4.2. La protection des forces demeure prioritaire

La protection des infrastructures de la défense et des sites sensibles est une priorité dont l'action s'étend sur plusieurs années. Les moyens financiers prévus mis en place au PLF 2019 permettront de poursuivre le renforcement des systèmes de détection et de vidéosurveillance ainsi que la sécurisation des sites (clôtures, réseaux barbelés et autres dispositifs anti-intrusion).

Le PLF 2019 poursuit également l'effort entrepris l'an dernier pour augmenter la protection des combattants et réduire le niveau d'exposition aux menaces, avec notamment la mise en place de dispositifs de blindage sur les hélicoptères Dauphin et Panther, ou encore l'installation de radars anti-IED sur certains véhicules. La protection collective sera améliorée avec la livraison de systèmes de protection des combattants contre les attaques de roquettes et des systèmes de protection des sites contre la menace drones. L'effort est également poursuivi dans le domaine de la cyberprotection au travers du renforcement du réseau d'investigation numérique dans le cadre de la lutte informatique défensive.

5. RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT, INNOVATION ET PRÉPARATION DE L'AVENIR

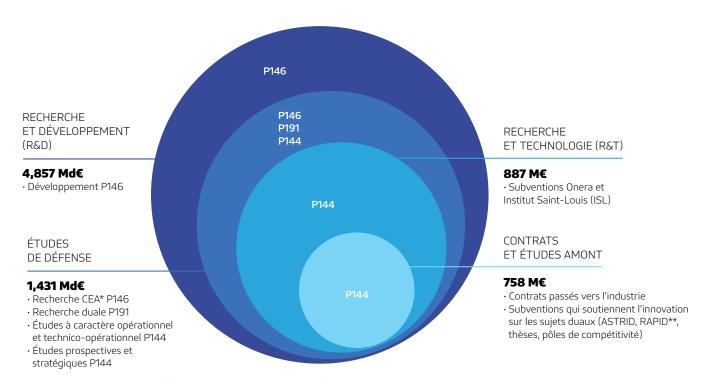
5.1. Recherche et développement

Dans une période où les opérations militaires connaissent des évolutions rapides, la France a besoin de maintenir au plus haut niveau d'excellence les compétences de son industrie, notamment en matière de recherche et de développement pour élaborer de nouveaux types d'armements intégrant les dernières évolutions technologiques observées dans des domaines comme la cybernétique, l'espace, le traitement de l'information, les drones, la robotique.

À cet effet, la Direction générale de l'armement (DGA) conduit un travail permanent de veille et d'évaluation des compétences afin d'identifier les ressources nécessaires permettant de développer de nouvelles technologies.

Dans cet esprit de développement de la culture d'innovation, le renforcement de la Base industrielle et technologique de défense (BITD) est primordial pour garantir l'autonomie stratégique française. Cet effort en matière de recherche et de développement confortera non seulement la compétitivité technologique de la France (une dizaine de grands groupes industriels, 4000 PME et ETI et 200 000 personnes animent quotidiennement le tissu industriel et technologique de défense), mais permettra également de renouveler et de développer les perspectives d'exportation grâce aux investissements consentis, faisant de la LPM un levier majeur de notre économie, structurant pour l'emploi en France.

Les agrégats de recherche de défense au PLF 2019 (crédits de paiement)



^{*} Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives.

^{**} Projets développés dans le cadre d'Action PME.

5.2. Innovation et préparation de l'avenir

L'innovation est un levier majeur de la LPM 2019-2025 pour garantir l'autonomie stratégique de la France et la supériorité opérationnelle future de nos forces.

Pour ce faire, des financements accrus seront mis en place pour soutenir des études et des programmes permettant de développer les technologies nécessaires à la réalisation des équipements futurs.

Le montant des crédits consacrés aux études technologiques et à l'innovation, qui était de 730 millions d'euros par an en moyenne lors de la LPM précédente, est augmenté progressivement, pour atteindre 1 milliard d'euros par an dès 2022.

Au-delà du maintien des travaux consacrés à la maturation des technologies spécifiques au domaine de la défense, le montant d'autorisations d'engagement 2019 (920 M€) permet d'accroître les efforts en termes de captation en cycle court de l'innovation issue du marché civil et d'investissement dans l'innovation de rupture.

Ces budgets permettront également de financer d'autres dispositifs pour soutenir l'innovation technologique et l'innovation d'usage telles que les aides à l'innovation ou l'investissement en fonds propres (Definvest) pour les PME, ainsi que les plateformes d'innovation, notamment avec la création d'un «Défense Lab».

Pour piloter la stratégie d'innovation du ministère, l'Agence de l'innovation de défense a été créée en septembre 2018.

Il s'agira d'accentuer l'effort déjà consenti sur des sujets émergents notamment pour l'intelligence artificielle, les nanotechnologies, la robotique ou encore les biotechnologies, ainsi qu'une intégration plus rapide des techniques numériques ou des algorithmes d'intelligence artificielle dans les systèmes, mais aussi de mieux accompagner les industriels pour réaliser des prototypes ou des démonstrateurs à la fin des projets ou des programmes en cours.

L'ensemble du tissu académique et industriel sera concerné : startups, PME/PMI innovantes, et grands maîtres d'œuvre industriels.

Definvest

Le nouveau fonds d'investissement Definvest, dont la gestion a été confiée à Bpifrance Investissement, constitue un nouvel outil de soutien à la BITD au travers d'une prise de participation au capital des entreprises jugées stratégiques pour le ministère des Armées.

Intervenant en co-investissement avec des capitaux privés, il vise à proposer une solution capitalistique souveraine et à éviter le rachat de nos pépites technologiques par des fonds étrangers. Ce dispositif cible préférentiellement les PME critiques dans la *supply chain* des programmes d'armement et les entreprises porteuses d'une innovation présentant un caractère disruptif pour les futurs systèmes d'armes.

Nécessairement agile, le fonds s'adapte à tous types de contextes financiers comme en témoignent ses premières participations : de l'amorçage de la startup du *newspace* Unseenlabs à la société Fichou qui produit des composants optiques de haute précision, en passant par Kalray qui conçoit des microprocesseurs massivement parallèles et au cœur de l'intelligence artificielle des systèmes de demain.

Agence de l'innovation de défense

La création de l'Agence de l'innovation de défense s'inscrit dans le cadre du programme de transformation Action publique 2022 (AP2022) et dans celui des orientations fixées par la loi de programmation militaire 2019-2025 qui fait de l'innovation une des priorités de l'action du ministère des Armées.

L'Agence de l'innovation de défense, service à compétence nationale rattaché au délégué général pour l'armement et doté d'une gouvernance collégiale, a vocation à couvrir l'ensemble des champs relatifs à l'innovation au sein du ministère des Armées (conduite des opérations, équipements, soutiens, fonctionnement, administration...). Elle aura en charge toutes les formes d'innovation (opérationnelle, d'usage, technologique, managériale, administrative).

Dans son domaine de compétences, elle gérera la totalité des relations du ministère avec ses partenaires : autres ministères, opérateurs de l'État (ONERA, écoles sous tutelle DGA...), industrie et partenaires étrangers. Elle développera les synergies entre les entités du ministère engagées dans des démarches d'innovation d'une part, entre le ministère des Armées et la recherche civile d'autre part.

6. L'INFRASTRUCTURE

Le budget 2019 consacre 1 786 M€ de crédits de paiement à la politique immobilière, en hausse de 3 % sur un an. Cela témoigne d'une volonté politique forte qui se poursuivra pendant la durée de la loi de programmation militaire 2019-2025. Ce montant ne comprend pas 60 M€ de crédits dédiés par ailleurs aux restructurations des sites consécutives aux évolutions du plan de stationnement des forces.

Il s'agit d'abord de moderniser les infrastructures indispensables à l'activité des forces. 861 M€ sont ainsi attribués au financement d'infrastructures d'accueil et de soutien d'une nouvelle génération d'équipements militaires symbolisée par les sous-marins nucléaires d'attaque Barracuda, les nouvelles frégates multi-missions, les avions de transport A400M et «MultiRole Transport Tanker», l'avion de combat Rafale, les hélicoptères de nouvelle génération Tigre, Caïman et NH90, ou encore les véhicules de combat de l'armée de terre GRIFFON et JAGUAR.

Il s'agit aussi d'améliorer les conditions de vie des personnels civils et militaires. En matière de logement familial, les investissements se poursuivent dans le cadre du «Plan Famille» qui prévoit une augmentation de l'offre de logement de 660 unités et la construction de nouveaux logements domaniaux outre-mer d'ici l'année 2023. 145 M€ sont affectés à ces actions en 2019.

280 M€ sont par ailleurs consacrés au renouvellement des infrastructures de travail, de restauration, d'hébergement et de formation et au renforcement de leur sécurité-protection. Ces investissements spécifiques sont, pour les plus importants d'entre eux, regroupés dans des plans ministériels dédiés : plan sécurité-protection (SECPRO), « Plan Famille », plan de rénovation des lycées militaires.

La ministre des Armées a souhaité qu'une attention toute particulière soit accordée à l'entretien du parc immobilier pour enrayer la dégradation lente mais continue de son état. Une enveloppe de 500 M€ sera ainsi dédiée à cette priorité, incluant 127 M€ d'entretien courant, 185 M€ d'investissements de remise à niveau et 187 M€ de maintenance lourde. Cette dernière dotation, en augmentation de 48 M€ (+35 %), permettra, en particulier, d'accélérer la réhabilitation des lycées militaires dans le cadre du plan d'investissement ministériel dédié, mais aussi de consacrer près de 30 M€ aux ensembles d'hébergement et de restauration les plus détériorés.

Plan Lycées de défense

Au fil des années, les infrastructures d'accueil des six lycées de la défense se sont détériorées et nécessitent d'être rénovées.

Dans le cadre du Plan Lycées, ce sont près de 130 M€ qui seront mobilisés pour réhabiliter ces infrastructures. Une enveloppe budgétaire de 16 M€ est réservée pour engager en 2019 ce programme de réhabilitation qui s'achèvera au-delà de l'année 2025.

- 8,6 M€ seront ainsi investis dans l'établissement de Saint-Cyr-l'École pour des travaux évalués à 21,9 M€ au total ;
- 2,2 M€ dans celui de La Flèche pour des travaux estimés à 58,7 M€ au total.

Les crédits de maintenance lourde concourent aussi à la politique ministérielle d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine immobilier et, chaque fois que cela est possible, de conversion aux énergies renouvelables. Ainsi, en 2019, le ministère s'engagera résolument dans le développement de la production d'énergie d'origine solaire.

« Place au Soleil »

Le ministère des Armées contribuera à la démarche «Place au Soleil» portée par le ministère de la Transition écologique et solidaire dont l'objectif est de mobiliser tous les détenteurs de surfaces foncières inutilisées et susceptibles d'être converties pour produire de l'énergie solaire. Pour ce faire, il louera un certain nombre de ses parcelles libres d'occupation, 2 000 hectares au moins, à terme, afin qu'elles accueillent des installations de panneaux photovoltaïques. Une dizaine de terrains offrant une surface disponible d'environ 300 hectares ont d'ores et déjà été identifiés pour un premier appel à projet et les premières études préparatoires aux appels à projets futurs sont lancées. Les redevances perçues en contrepartie participeront au financement de la démarche.



DEUXIÈME PARTIE

ANCIENS COMBATTANTS, MÉMOIRE ET LIENS AVEC LA NATION







CHAPITRE 1

UN BUDGET QUI CONSOLIDE LES DROITS DES ANCIENS COMBATTANTS ET LE LIEN AVEC LA NATION

1. Un budget de 2,2 Md€ pour le monde combattant

• Présentation de la mission

Relevant de la mission interministérielle «Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation», deux programmes 167 «Liens entre la Nation et son armée» et 169 «Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant» sont placés sous la responsabilité de la secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées.

D'un montant total de 2 196 M€ en 2019, ces deux programmes traduisent la solidarité de la Nation envers ses anciens combattants et l'importance accordée au renforcement du lien armée-Nation.

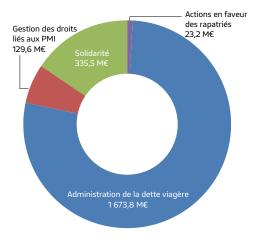
PLF 2019 du programme 167 : 33,8 M€

Sépultures de guerre et lieux de mémoire 7,4 M€

JDC 15,3 M€

Mémoire 8,6 M€

PLF 2019 du programme 169 : 2 162 M€



• Liens entre la Nation et son armée (33,8 M€)

Ce programme budgétaire permet le financement de :

- · la «Journée défense et citoyenneté» (JDC),
- · du «Service militaire volontaire» (SMV),
- et de la politique de mémoire.

ANCIENS COMBATTANTS, MÉMOIRE ET LIENS AVEC LA NATION

Les ressources consacrées au déroulement de la JDC, dispositif qui concerne près de 800000 personnes convoquées, représentent 15,3 M€ au PLF 2019 (14,6 M€ en LFI 2018).

Placé sous la tutelle de la Direction du service national et de la jeunesse (DSNJ), le SMV, service à compétence nationale, bénéficie d'un budget de 2,5 M€ en 2019 pour son fonctionnement.

Compte tenu de la fin du cycle des commémorations liées à la Grande Guerre en 2018, le budget consacré à la politique de mémoire est ramené à 16 M€ en 2019, contre 28 M€ en LFI 2018. Dans ce cadre est prévu le financement des commémorations de l'année, notamment le 75° anniversaire des débarquements en France, pour un montant de 5,55 M€. Les actions pédagogiques de transmission de la mémoire et d'enseignement de défense et l'accompagnement du tourisme de mémoire seront poursuivis.

Enfin, une enveloppe de 1,2 M€ sera allouée pour ériger à Paris un monument à la mémoire de nos soldats morts en opérations extérieures, dit «monument OPEX».

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant (2 162 M€)

Ce programme finance les dispositifs de réparation et de reconnaissance à l'égard des anciens combattants, des pensionnés (invalides, conjoints survivants,...) au titre du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG) et des anciens membres des forces supplétives d'Afrique du Nord ainsi que les subventions au profit des opérateurs du monde combattant : l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), l'Institution nationale des Invalides (INI) et l'Ordre national de la Libération (ONL).

Les ressources consacrées aux différents mécanismes de réparation et de reconnaissance s'élèvent à 2 162,2 M€ en PLF 2019 contre 2 317,7 M€ en LFI 2018, reflétant la diminution naturelle des différentes catégories de bénéficiaires.

Cependant, ce budget prévoit également des mesures nouvelles attendues par le monde combattant. La politique de reconnaissance demeure une priorité avec l'extension du droit à la carte du combattant aux militaires stationnés en Algérie entre le 2 juillet 1962 et le 1er juillet 1964 à compter de 2019. De même, les expertises médicales effectuées dans le cadre des Pensions militaires d'invalidité (PMI) font l'objet d'une revalorisation de 43 % pour un coût de 0,3 M€. Des dispositifs complémentaires seront mis en œuvre au profit des Harkis pour un montant de 10 M€.

Au-delà de ces mesures nouvelles, tous les dispositifs de reconnaissance et de réparation au profit du monde combattant sont maintenus dans le budget pour 2019.

2. LA PRÉSERVATION DE L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS DE RÉPARATION ET DE RECONNAISSANCE

• Pensions militaires d'invalidité et retraite du combattant

Constituant l'enveloppe financière la plus importante du budget 2019, ces crédits permettent de financer les Pensions militaires d'invalidité (PMI) et la Retraite du combattant (RC).

Les PMI recouvrent des publics différents : pensionnés directs (invalides) ou conjoints survivants, orphelins, ascendants. Le montant des pensions servies varie en fonction des bénéficiaires, selon les cas d'ouverture du droit à pension et de blessures, infirmités et maladies.

Les crédits prévus au titre des PMI en 2019 sont fixés à 965,3 M€. Cette prévision tient compte de la baisse régulière des effectifs concernés : les dernières prévisions, établies par le ministère des Armées sur la base des effectifs communiqués par le service des retraites de l'État, estiment le nombre de bénéficiaires à environ 200 000 en 2019.

La retraite du combattant est associée à la détention de la carte du combattant et à une condition d'âge (généralement 65 ans). Le montant est unique quelle que soit la situation du bénéficiaire. Il représentera près de 755 € en 2019.

ANCIENS COMBATTANTS, MÉMOIRE ET LIENS AVEC LA NATION

Les crédits prévus au titre de la retraite du combattant en 2019 s'élèvent à 708,5 M€. Le public concerné est désormais inférieur à un million de bénéficiaires, principalement d'anciens appelés et engagés de la guerre d'Algérie.

Ce budget finance également l'extension nouvelle du droit à la carte du combattant aux militaires stationnés en Algérie pendant quatre mois entre le mois de juillet 1962 et le mois de juillet 1964, jusqu'à présent exclus du dispositif.

• Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité

Cette action recouvre les droits accessoires ouverts aux titulaires d'une pension militaire d'invalidité. Il s'agit tant des soins médicaux gratuits et appareillages que des réductions de transport ou du financement du régime de sécurité sociale des pensionnés de guerre.

Ainsi la prévision de dépenses pour les soins médicaux gratuits et appareillages, qui concernent environ 50 000 personnes, est de 45,8 M€. Le remboursement des prestations sociales est estimé à 76,9 M€ pour un public d'environ 8 000 personnes.

Solidarité

Le montant inscrit au PLF 2019 s'élève à 335,5 M€ dont 234,7 M€ consacrés à la majoration des rentes mutualistes. Ces crédits permettent également de financer l'action sociale en faveur des anciens combattants, les subventions aux associations d'anciens combattants et les frais de voyages sur les tombes des «morts pour la France».

· Actions en faveur des rapatriés

Outre les dispositifs habituellement financés sur cette action (allocations au profit des anciens membres des forces supplétives et de leurs conjoints survivants, et autres mesures en faveur de rapatriés), une enveloppe supplémentaire de 10 M€ sera consacrée aux mesures nouvelles en faveur des Harkis (voir chapitre 3).









CHAPITRE 2

UNE POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE RÉPARATION AMBITIEUSE EN FAVEUR DU MONDE COMBATTANT

1. La « carte 62-64 » : une mesure d'équité et de reconnaissance Longtemps attendue

 L'attribution de la carte du combattant pour les militaires stationnés en Algérie entre le 2 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964

À la suite des accords d'Évian, des militaires français ont continué à être envoyés sur le territoire algérien dans un contexte qui restait marqué par l'insécurité. Pour tenir compte de cette réalité, le Gouvernement a décidé d'attribuer la carte du combattant aux militaires qui ont stationné pendant au moins quatre mois sur le territoire algérien entre le 2 juillet 1962 et le 1er juillet 1964 au bénéfice d'environ 50 000 personnes. Le coût de cette mesure de reconnaissance est estimé pour 2019, première année de mise en œuvre, à 6,6 M€. D'application progressive, cette mesure jouera pleinement les années suivantes pour un montant de 30 M€ de crédits budgétaires et de 30 M€ de dépenses fiscales, portant l'effort financier total à 60 M€.

Droits et avantages liés à la détention de la carte du combattant

La détention de la carte du combattant ouvre droit :

- à la retraite du combattant,
- au port de la croix du combattant,
- au titre de reconnaissance de la Nation,
- à la constitution d'une rente mutualiste majorée par l'État qui bénéficie d'avantages fiscaux,
- à une demi-part d'impôt sur le revenu à partir de 74 ans,
- à la qualité de ressortissant de l'ONACVG et à ses avantages (bénéfice de sa politique d'action sociale et de solidarité...),
- au privilège de voir son cercueil recouvert d'un drap tricolore lors de ses obsèques.

ANCIENS COMBATTANTS, MÉMOIRE ET LIENS AVEC LA NATION



2. Un accès aux droits amélioré et simplifié

• L'amélioration de l'accompagnement des militaires blessés et de leur famille

Dans un contexte d'intenses engagements en opérations extérieures comme intérieures, la Nation assure un accompagnement social adapté et renforcé aux militaires blessés ou malades en service, à leur famille et aux familles endeuillées, aux différentes étapes de leur parcours.

La revalorisation des expertises médicales PMI

Le projet de budget pour 2019 prévoit la revalorisation de la rémunération des expertises médicales en matière de Pensions militaires d'invalidité (PMI) servies en vertu du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre. D'un montant total de 0,3 M€, cette revalorisation de 43 % devrait contribuer à la fidélisation des médecins experts et, par là même, faciliter les expertises, diminuant ainsi le délai de traitement des demandes.

Une loi de programmation qui consolide la protection des militaires blessés

La loi de programmation militaire renforce les dispositifs de réparation et protection des militaires blessés. Elle garantit notamment aux réservistes le bénéfice d'une réparation intégrale du préjudice subi pendant les périodes d'activité dans la réserve. En outre, le congé de reconversion, jusqu'alors réservé aux blessés en opération extérieure, est étendu à tous les militaires blessés en service sans condition d'ancienneté de service.

Une place particulière reconnue aux familles

Le plan d'accompagnement des familles et d'amélioration des conditions de vie des militaires réaffirme la place fondamentale des familles dans la reconstruction des blessés. Ainsi, les conditions de prise en charge financière des familles souhaitant séjourner sur le lieu d'hospitalisation des blessés sont améliorées, en particulier en allongeant la durée de l'aide et en augmentant le nombre des bénéficiaires.

En outre, les conditions d'accompagnement vers l'emploi par l'agence de reconversion de la Défense des conjoints de militaires blessés ou décédés sont étendues jusqu'à 10 ans après l'événement et/ou jusqu'à la majorité du dernier enfant.

Enfin, dans le cadre de la loi de programmation militaire, l'accès aux emplois réservés pour les conjoints survivants et invalides de guerre a été élargi au recrutement en catégorie A au sein des trois fonctions publiques.

La modernisation des démarches des militaires blessés ou malades en service

Un service numérique permettant aux militaires blessés ou malades en service de réaliser une demande de pension militaire d'invalidité de manière dématérialisée a été déployé sur l'Intranet du ministère en 2018. Cette procédure se substitue à la procédure de demande par formulaire papier et permet de diviser par deux les délais de constitution des dossiers. Elle sera disponible sur Internet *via* une plateforme dédiée aux militaires blessés en 2019.

• L'adaptation du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre

Institué au lendemain de la première guerre mondiale par la loi du 31 mars 1919, le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG) constitue la marque de reconnaissance de la Nation envers ses combattants.

La loi de programmation militaire a permis de moderniser et simplifier des dispositions de ce code centenaire afin de s'adapter aux attentes actuelles des militaires blessés.

Simplification des procédures d'instruction des demandes de Pensions militaires d'invalidité (PMI)

La présomption d'imputabilité au service, réservée jusqu'alors aux militaires blessés ou ayant contracté une maladie en opération extérieure, a été étendue à tous les militaires ayant subi des blessures dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.

Cette mesure permettra de simplifier les démarches administratives des blessés ainsi que les procédures d'instruction des pensions militaires d'invalidité.

Amélioration des règles applicables au contentieux des PMI

Le contentieux des pensions militaires d'invalidité sera transféré aux juridictions administratives de droit commun afin de fluidifier et d'accélérer le traitement du contentieux.

En outre, afin de prendre en compte les spécificités du monde combattant, une commission *ad hoc* sera créée au stade de la phase précontentieuse. Ce recours administratif préalable obligatoire permettra d'organiser un temps d'échange avec le militaire blessé et favorisera une démarche de conciliation.

Le monument en mémoire des soldats morts pour la France en OPEX

Un mémorial en hommage aux soldats morts pour la France en Opérations extérieures (OPEX) sera édifié dans le jardin Eugénie Djendi, dit «jardin noir», du parc André Citroën situé dans le XV[®] arrondissement de Paris, à proximité du site de Balard, nouveau lieu d'implantation du ministère des Armées. Il sera composé d'une sculpture représentant six militaires portant symboliquement un cercueil, seulement suggéré, et d'un mur des noms des «Morts pour la France» en OPEX. Après une cérémonie de lancement des travaux le 18 avril 2017, l'opération se poursuit. Le réaménagement du jardin, préalablement à la construction du mémorial, sera réalisé début 2019. Pour ce monument, le PLF 2019 prévoit un budget de 1,2 M€.







CHAPITRE 3

RECONNAISSANCE, RÉPARATION ET SOLIDARITÉ EN FAVEUR DES HARKIS ET DES RAPATRIÉS

1. Un devoir de réparation et de reconnaissance

Avec une dotation de 23,2 M€ de crédits budgétaires, le budget 2019 prévoit le renforcement de la politique de reconnaissance et de réparation en faveur des anciens membres des formations supplétives.

Faisant suite au groupe de travail souhaité par le Président de la République, le PLF 2019 prévoit de mobiliser 10 M€ supplémentaires en faveur des Harkis, de la première et de la deuxième génération.

Il prévoit ainsi une revalorisation de 400 € de l'allocation de reconnaissance et de l'allocation viagère versées aux supplétifs, à leurs conjoints et ex-conjoints survivants non remariés. Cette mesure porte l'allocation annuelle, selon les cas, de 2 587 € à 2 987 € et de 3 709 € à 4 109 €. Elle devrait concerner 5 800 personnes.

De même, un dispositif d'aide individualisé aux enfants de Harkis les plus en difficulté sera mis en place. Il sera doté de 7,35 M€ en 2019, et maintenu pour une durée de quatre ans.

De nouvelles actions de reconnaissance seront lancées et des actions d'aide à l'emploi privé seront également mises en œuvre.

En ce qui concerne les rapatriés, les mesures de désendettement, toujours en vigueur, qui permettent l'effacement des prêts liés à la réinstallation, sont maintenues.

2. Un opérateur unique pour accompagner les Harkis et les rapatriés

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) est le guichet unique des dispositifs consacrés à l'accompagnement des rapatriés et des Harkis. Il est ainsi chargé du paiement de l'ensemble des prestations (retraites, indemnisation), aides et secours accordés et assure ainsi la poursuite de tous les dispositifs mis en place au profit des rapatriés.

Les Harkis et les rapatriés disposent dorénavant du réseau d'accueil, d'orientation et de proximité des services départementaux de l'ONACVG.











CHAPITRE 4

CULTURE, MÉMOIRE ET LIEN AVEC LA NATION

1. LA POLITIQUE DE MÉMOIRE

En 2019, le ministère des Armées consacrera 16 M€ à la politique de mémoire des conflits contemporains.

Conçue et conduite par la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA), la politique de mémoire se concrétise par l'organisation d'hommages au monde combattant, par la préservation et la mise en valeur du patrimoine mémoriel et par la conduite d'actions pédagogiques et d'enseignement de défense.

1.1. L'hommage au monde combattant

Les commémorations

Avec la disparition progressive des témoins des conflits mondiaux, les cérémonies ont pour ambition la transmission de la mémoire aux jeunes générations. Elles sont l'occasion de rappeler l'attachement aux valeurs de la République, tout en suscitant une ouverture internationale au travers de la célébration d'une mémoire commune.

Au-delà des onze journées nationales qui rythment chaque année le calendrier mémoriel, l'année 2019 sera marquée par le souvenir du 75° anniversaire des débarquements en Provence et en Normandie. Au total, un budget de 5,55 M€ est réservé aux commémorations des grandes étapes de la Libération de la France.

1,99 M€ sont prévus par ailleurs pour le soutien d'actions mémorielles (commémorations, expositions, création ou rénovation d'espaces mémoriels) réalisées par des collectivités territoriales et des acteurs publics ou privés du monde associatif qui relaient efficacement au niveau local le programme commémoratif conçu et déployé au niveau national.

La mémoire partagée

À l'occasion des cycles commémoratifs du centenaire de la Grande Guerre et du 70° anniversaire de la seconde guerre mondiale, les liens entre la France et ses partenaires étrangers, alliés ou adversaires d'hier, se sont renforcés. Le ministère des Armées, qui assure l'entretien des lieux de sépulture dans près de 80 pays, participe aussi à l'édification ou à la restauration de monuments commémoratifs à l'étranger, valorisant une mémoire partagée, comme le monument dédié à l'amitié franco-néo-zélandaise à Wellington en Nouvelle-Zélande inauguré en mai 2018, ou le monument de reconnaissance à la France de Belgrade en Serbie. Des discussions sont en cours pour aboutir à la signature d'accords de mémoire partagée, notamment avec la Roumanie pour l'élaboration d'un arrangement ou mémorandum d'entente ou encore avec la Colombie.

Le monument en mémoire des soldats morts pour la France en opérations extérieures (cf. supra encadré chapitre 2) qui sera édifié en 2019 à Paris, participe de cet hommage rendu au monde combattant, et notamment aux soldats dits «de la quatrième génération du feu».

1.2. La valorisation du patrimoine de mémoire

L'entretien du patrimoine mémoriel

Le ministère des Armées a pour mission la conservation des sépultures perpétuelles¹ et des neuf hauts lieux de la mémoire nationale², propriété de l'État.

5,08 M€ sont affectés en 2019 à l'entretien, la rénovation et la valorisation de ce patrimoine mémoriel qui comprend 274 cimetières nationaux, 2 200 carrés militaires localisés dans les cimetières communaux, ainsi qu'un millier de lieux de sépulture à l'étranger. La remise en état des sépultures de guerre se déroule selon un programme pluriannuel, en particulier pour les sites proposés au classement UNESCO. Les principales études et travaux relatifs aux hauts lieux de la mémoire nationale concerneront notamment l'ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof, le mémorial de la prison de Montluc à Lyon et celui des guerres en Indochine situé à Fréjus.

La restauration des mosaïques de la Basilique de Notre-Dame-de-Lorette

Les riches décors en mosaïques et enduits colorés de la coupole de la basilique inaugurée en 1925 au cœur de la nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette se sont altérés au fil des années. Un programme de restauration, d'un montant de 1,4 M€, a été décidé pour traiter ces altérations et pérenniser les décors. La campagne de réfection a débuté en décembre 2017 et les travaux se finaliseront en 2019 avec la restauration des mosaïques.



Le développement du tourisme de mémoire

Le tourisme de mémoire est l'un des axes majeurs de la politique de mémoire. Les quelque 300 lieux de mémoire des conflits contemporains du territoire accueillent actuellement environ 12 millions de visites, dont plus de 3 millions pour les sites placés sous la responsabilité du ministère des Armées.

^{1.} Sépultures entretenues à perpétuité par l'État dans lesquelles reposent environ 1,2 million de combattants «morts pour la France» et dont les corps n'ont pas été restitués aux familles.

^{2.} Leur liste est fixée par un arrêté du 20 mars 2014. Elle comprend le cimetière national de Notre-Dame-de-Lorette, le cimetière national de Fleury-devant-Douaumont et la tranchée des baïonnettes, l'ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof, le Mont-Valérien, le mémorial des martyrs de la Déportation, le mémorial de la prison de Montluc, le mémorial du débarquement de Provence, le mémorial des guerres en Indochine et le mémorial de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

L'essor du tourisme de mémoire se poursuit sous l'impulsion d'un partenariat interministériel qui a permis notamment la création d'une marque «Qualité tourisme» spécifique aux lieux de mémoire (33 marques délivrées, 5 en voie de l'être).

En 2019, 1,1 M€ seront consacrés à l'aide aux communes pour la rénovation des monuments aux morts, ainsi qu'au soutien de projets de création ou de rénovation d'équipements mémoriels portés par des collectivités territoriales ou par des associations. Depuis 2011, une cinquantaine de projets de ce type, liés aux deux conflits mondiaux, ont bénéficié d'un financement du ministère des Armées.

Le projet de classement UNESCO : un élan pour le tourisme de mémoire

Le ministère soutient ce projet au caractère international affirmé, porté par différentes associations et les 13 départements français de la ligne de front, de classement au patrimoine mondial de l'humanité des sites funéraires et mémoriels de la première guerre mondiale du front ouest. Le comité du patrimoine mondial de l'UNESCO réuni à Manama (Bahreïn) fin juin 2018 a décidé le lancement d'une réflexion pour déterminer les conditions et modalités de classement des sites associés à des conflits récents au regard des exigences et des objectifs de la Convention du patrimoine mondial. Le projet fera l'objet d'un nouvel examen de sa part en 2021. Son aboutissement donnerait aux sites concernés une reconnaissance internationale.

1.3. La transmission de la mémoire aux jeunes générations

L'action éducative conduite par le ministère des Armées comporte deux volets : le soutien apporté à des projets éducatifs et la mise à disposition de ressources pédagogiques en relation avec la transmission de la mémoire et l'enseignement de défense. Le financement de l'ensemble des actions menées dans ces domaines est reconduit en 2019 à hauteur de 1,2 M€.

Le soutien aux projets éducatifs

Le ministère finance chaque année plus de 600 projets éducatifs de sensibilisation aux enjeux mémoriels et, plus largement, à la défense et à la citoyenneté, dans le cadre du partenariat développé avec l'Éducation nationale et l'enseignement agricole et environ 200 projets du même type proposés par le réseau national des trinômes académiques qu'il anime en lien avec l'Éducation nationale et l'Union-IHEDN ou par des associations. Ces différents projets impliquent en moyenne chaque année environ 45 000 enseignants et élèves de l'enseignement primaire et secondaire.

Action nationale Héritiers de mémoire

Le ministère renouvellera en 2019 le dispositif «Héritiers de mémoire» qu'il a initié en 2016. Celui-ci consiste en la réalisation de films documentaires retraçant, sur la durée d'une année scolaire, l'implication de classes dans un projet d'enseignement de défense. Cette démarche nationale inédite valorise l'engagement d'élèves comme acteurs et héritiers de mémoire.

Enrichie d'appels à projets pédagogiques tels que, en 2019, «Les reporters de guerre», «René Cassin, un engagement pour le droit et la paix» et «Le capitaine Nemo explore la Défense», elle donne lieu à une cérémonie interministérielle de remise de trophées.

Les ressources pédagogiques

Le ministère met à la disposition de la communauté éducative et du grand public des supports de ressources sur la transmission de la mémoire et l'enseignement de défense : en particulier, la revue «Les chemins de la mémoire», tirée à 20 000 exemplaires, le site Internet «Chemins de mémoire» récemment rénové et qui accueille la plateforme d'enseignement de défense à vocation interministérielle «Educ@def».

En 2019, une version entièrement dématérialisée de la revue «Les chemins de la mémoire» sera réalisée, permettant d'abonner l'ensemble des 60 000 écoles, collèges et lycées, sans augmenter le nombre de tirages papier, ni les coûts d'édition associés.

2. LES LIENS AVEC LA NATION ET LA JEUNESSE

2.1. Une action cohérente pour de nouveaux défis

Pour renouveler et dynamiser son action au profit de la jeunesse et répondre aux enjeux de cohésion nationale, le ministère des Armées s'est doté en mai 2017 d'une Direction du service national et de la jeunesse (DSNJ), en réponse à trois impératifs :

- améliorer la visibilité de son action en interne et vis-à-vis de ses multiples partenaires interministériels et associatifs ;
- favoriser de manière coordonnée sa contribution à l'éducation civique et citoyenne ;
- garantir l'attractivité des métiers de la défense afin de préserver le modèle d'armée et les capacités militaires associées dans un contexte opérationnel et sécuritaire exigeant.

Cette mise en synergie des acteurs, dans le cadre de la stratégie ministérielle en faveur des jeunes générations est un gage de cohérence et d'efficacité des actions conduites et des messages relatifs aux questions de défense délivrés auprès des 800000 appelés de la Journée défense et citoyenneté (JDC), des 30000 jeunes accueillis dans les dispositifs du Plan égalité des chances (PEC), des 1000 volontaires (stagiaires et techniciens) qui intègrent le Service militaire volontaire (SMV), ou encore des personnels d'active et de réserve (30000) recrutés chaque année par le ministère des Armées.

2.2. Une action au contact des jeunes

2.2.1. La Journée défense et citoyenneté (JDC) : esprit de défense, information civique et citoyenne et insertion sociale

Seul lien institutionnel formel subsistant entre les jeunes et la défense depuis la suspension de la conscription, la JDC, dispositif universel institué par la loi du 28 octobre 1997, poursuit trois objectifs :

- favoriser la compréhension des enjeux de défense et proposer des formes d'engagements au service de la Nation ;
- informer et sensibiliser les jeunes sur les questions de citoyenneté ;
- contribuer à la détection et à l'orientation des jeunes en difficulté.

La JDC contribue à relever le défi de l'attractivité des armées. Menée en collaboration avec les forces armées qui mettent à disposition plus de 8 000 animateurs formés et régulièrement évalués, la JDC permet en particulier de conforter la volonté d'engagement des jeunes afin de garantir dans la durée la soutenabilité du modèle d'armée professionnelle dans ses composantes d'active et de réserve.

Elle contribue à bâtir une citoyenneté vivante, fondée sur un sentiment d'appartenance à la communauté nationale. En 2017, dans la JDC ont notamment été introduites les notions de modèle français («fierté d'être Français») et de laïcité, une information sur les valeurs et les missions de la sécurité sociale et une vidéo sur le don d'organes.

Par ailleurs, les animateurs soulignent l'engagement sur le territoire national et la montée en puissance du service civique et de la garde nationale.

Elle conforte l'ambition de justice sociale au service de la cohésion nationale, en renforçant les dispositifs de formation et d'intégration professionnelle. À cette fin, le ministère intervient dans la prévention et la prise en charge des jeunes décrocheurs (déscolarisés, sans diplôme et sans emploi).

En effet, dans le cadre de la JDC, il identifie les jeunes en difficulté et les signale aux plateformes de décrochage. Ces jeunes peuvent également, s'ils le souhaitent, voir leurs coordonnées transmises à l'Établissement public d'insertion dans l'emploi (EPIDE), au Service militaire volontaire (SMV-métropole) ou au Service militaire adapté (SMA-outre-mer).

En aval, la DSNJ accueille des volontaires du service civique (chargés d'accompagner les jeunes en difficulté dans leurs démarches) ainsi que des jeunes volontaires dans le cadre du SMV (cf. paragraphe 2.2.2).

majdc.fr: s'adresser à la jeunesse avec les outils numériques d'aujourd'hui

L'ouverture du site Internet majdc.fr aux jeunes et aux mairies est effective depuis décembre 2017. Les espaces «partenaires de la JDC», «animateurs» et «encadrants» seront disponibles dans le courant du second semestre 2018.

Ce site permet d'offrir aux jeunes (17-25 ans) et aux parties prenantes de la JDC une plateforme permettant de réaliser, en ligne et de manière sécurisée, toutes les démarches administratives et les échanges de données utiles. Il dispose d'une interface à destination des administrations souhaitant connaître la situation d'un administré vis-à-vis de la JDC (pour l'inscription au permis de conduire ou aux concours de la fonction publique par exemple). Il simplifie ainsi à la fois les relations avec les usagers et le travail des services.

Enfin, une démarche de modernisation d'ensemble du contenu de la JDC a été engagée. Sa finalité est de mieux communiquer avec les jeunes par le recours à des messages plus simples et moins nombreux, à une pédagogie plus interactive et à des outils correspondant davantage à leurs usages.

2.2.2. Le Service militaire volontaire (SMV) : des résultats probants

Le SMV est un dispositif militaire d'accompagnement intensif et d'insertion des jeunes de 18 à 25 ans, expérimenté depuis plus de deux ans et demi en métropole. Au regard des résultats obtenus en termes d'insertion, avec un taux de 72% sur les deux premières promotions, sa pérennisation à compter de 2019 a été inscrite dans la loi de programmation militaire 2019-2025. Six centres sont désormais opérationnels, avec la participation de chacune des trois armées.

Le SMV: une formation militaire au service de l'emploi

Les futurs employeurs attendent d'abord du SMV qu'il leur soumette des candidatures de jeunes formés et responsables par leur acquisition d'un «savoir-être» et d'un «savoir-vivre ensemble».

La pédagogie a été conçue dans cet esprit, avec cinq mois focalisés sur une formation militaire et comportementale élargie (certificat de secourisme, instruction civique, permis de conduire, missions citoyennes, remise à niveau scolaire), constituant une période de pré-apprentissage essentiel pour la réussite de l'insertion. Elle est suivie d'une phase plus brève de deux à trois mois consacrés à la formation professionnelle et visant prioritairement à l'acquisition des prérequis «métier» et des techniques de recherche d'emploi. Cette formation est externalisée dans les organismes spécialisés localisés à proximité des unités du SMV (CFA, AFPA, etc.).

Chaque centre propose plusieurs filières, déterminées avec les acteurs locaux de l'emploi et offrant de bonnes perspectives d'insertion. Ces filières sont soit à vocation nationale (ex.: agent d'entretien du bâtiment), soit à vocation régionale, ou créées en coopération avec une entreprise partenaire (ex.: SNCF, Disney, PSA, RATP). Le nombre et la nature des filières proposées sont revus annuellement pour s'adapter au mieux au marché.

2.2.3. Le Plan égalité des chances : 10 ans en faveur de la citoyenneté, de la cohésion nationale et du lien Armées-Nation

30 000 jeunes, la plupart issus des quartiers prioritaires ou de milieux défavorisés, sont accueillis chaque année par les armées, directions et services, pour conforter le rôle social des armées et les sensibiliser aux enjeux de la défense nationale.

- 217 Classes de défense et de sécurité globales (CDSG) : 5000 élèves bénéficiaires et 200 unités militaires impliquées.
- 20 unités militaires « centres cadets » : 700 jeunes cadets de la Défense accueillis (élèves de 3°) issus de 160 établissements scolaires.
- Cordées de la réussite (tutorat) : 370 élèves tuteurs des 8 Grandes écoles de la défense (GED) ont accompagné plus de 2000 filleuls.
- 6 lycées de la défense : 15% des places réservées aux élèves boursiers et 120 places dans les 6 Classes préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES).
- 10 000 offres de stages de la 3º à bac +7.

En 2018-2019, le ministère des Armées accueillera 250 stagiaires de 3° scolarisés en REP+ en Île-de-France dans le cadre de la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les quartiers défavorisés annoncée par le Président de la République le 22 mai 2018.

- 171 bénévoles du réseau des Réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) : au service de 3500 jeunes issus de quartiers prioritaires.
- 12 444 Périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement (PMIP-DN) organisées par les armées.

Partenariats:

Convention avec l'ONACVG : ambitionne de permettre à chaque jeune de visiter un lieu de mémoire, et ce dès la rentrée scolaire 2018.

Le concours «Les jeunes pour la Paix»: s'adresse en priorité aux jeunes en difficulté en partenariat avec la fondation Varenne. Il repose sur un travail pédagogique et une création artistique autour du centenaire du Traité de Versailles.

2.2.4. La Commission armées-jeunesse (CAJ), lieu de dialogue et de réflexion pour la jeunesse

Au-delà de l'animation de groupes de travail sur le lien entre la jeunesse et les armées, la CAJ organise des événements majeurs fédérant tous les acteurs.

Les plus emblématiques sont les Journées sport armées-jeunesse (17 000 jeunes participants) et le Prix armées-jeunesse, qui distingue les formations militaires ayant mené des actions reconnues auprès des jeunes (5500 jeunes).

2.3. Le Service national universel (SNU) : un projet de société interministériel en cours de définition

Le ministère des Armées participe pleinement à l'élaboration du service national universel qui constitue un projet de société.

Dans l'attente des résultats des consultations citoyennes sur le SNU, celui-ci s'inscrit dans le cadre des orientations suivantes :

• favoriser la participation et l'engagement de chaque jeune dans la vie de la Nation ;

- valoriser la citoyenneté et le sentiment d'appartenance à une communauté rassemblée autour de ses valeurs ;
- renforcer la cohésion sociale et dynamiser le creuset républicain ;
- prolonger la formation civique et la sensibilisation aux sujets de sécurité et de défense en vue d'accroître la résilience individuelle et collective.

2.4. La politique culturelle

La politique culturelle du ministère des Armées consiste à conserver et à rendre accessible au plus grand nombre un riche patrimoine qui illustre les enjeux passés, présents et à venir de l'institution militaire et dont l'importance place le ministère des Armées au rang de deuxième acteur culturel de l'État. Elle contribue ainsi au renforcement du lien armées-Nation.

2.4.1. Préparer les musées de demain

Le ministère dispose de quatorze musées répartis sur tout le territoire. Parmi eux, le musée de l'Armée, celui de la Marine et celui de l'Air et de l'Espace ont le statut d'établissement public national. À ce titre, ils perçoivent du ministère des Armées des subventions pour charges de service public et des dotations en fonds propres (environ 20 M€ par établissement). Les trois musées nationaux sont désormais engagés dans d'importants chantiers de modernisation.

Issu en 1905 de la fusion du musée de l'Artillerie et du musée historique de l'Armée, le musée de l'Armée est implanté au cœur de l'Hôtel national des Invalides. Quatrième musée français, sa fréquentation dépasse le million de visiteurs chaque année. En 2019, le plan de renouvellement des équipements multimédia et de la muséographie de l'Historial Charles de Gaulle sera achevé et la deuxième phase des études préalables au projet d'extension des espaces de présentation des collections à la période postérieure à 1945 sera réalisée.

Créé à partir d'une collection offerte en 1748 au roi Louis XV, le musée national de la Marine comporte une implantation principale située depuis 1943 au Palais de Chaillot à Paris, quatre annexes portuaires situées à Brest, Port-Louis, Rochefort et Toulon, ainsi qu'un centre de conservation et de ressources récemment installé à Dugny. En 2019, le musée poursuivra ses travaux de rénovation pour une réouverture prévue en 2021.

Ouvert au lendemain de la première guerre mondiale et installé depuis 1986 dans l'aérogare dite «Labro» – du nom de son architecte – du Bourget (Seine-Saint-Denis), le musée de l'Air et de l'Espace présente les avions emblématiques de l'aviation militaire et civile, ainsi qu'un panorama complet de l'épopée aérospatiale, depuis les premières montgolfières, en 1783, jusqu'à la fusée Ariane 5. En 2019, l'aérogare, désormais entièrement rénovée, accueillera une exposition permanente consacrée à l'aviation pendant la guerre de 1914-1918 et intégrera dans le parcours de visite l'accès à l'A380. Les travaux de mise en conformité des réserves et des ateliers du musée, de mise aux normes «sécurité et accessibilité» des espaces de présentation et la numérisation des collections se poursuivront également.

2.4.2. Relever le défi de la numérisation

Implanté sur le site principal de Vincennes, le Service historique de la défense (SHD) conserve près de 450 kilomètres linéaires d'archives sur support papier. Pour sa part, l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD) détient plus de 10 millions de clichés et 30 000 titres de films. Enfin, la cinquantaine de bibliothèques d'importance que compte le ministère des Armées possède un grand nombre d'ouvrages rares et précieux.

Les services d'archives et les bibliothèques recourent désormais de plus en plus systématiquement aux technologies numériques pour assurer la conservation et faciliter l'exploitation du patrimoine dont la responsabilité leur échoit, à travers le projet «Vitam», projet interministériel de création d'une solution logicielle pour l'archivage des documents électroniques, ou le développement du projet «Archipel», solution de gestion des archives du service historique de la défense qui serait pleinement déployé en 2021.

La plateforme «Images défense» permettra d'ici 2020 le versement et la consultation des archives audiovisuelles conservées à l'ECPAD.

La politique de numérisation patrimoniale

Les différents projets de numérisation de documents conservés dans les services d'archives, dans les bibliothèques, mais aussi dans les musées, sont désormais fédérés dans un plan pluriannuel de numérisation pour les années 2018 à 2021. Les documents numérisés sont mis à disposition du public, en particulier sur le site Internet «Mémoire des hommes», portail des ressources culturelles du ministère des Armées. Créé en 2003, celui-ci est déjà riche d'un fonds documentaire conséquent concernant la première guerre mondiale. Son contenu s'est étoffé en 2018 d'une base inédite sur la Résistance pendant la seconde guerre mondiale, composée de plus de 600000 noms. Il s'enrichira dans les prochaines années des registres de recensement des troupes de 1716 à 1814.

La « Mission Cinéma » du ministère des Armées

Pour valoriser les armées et la communauté de défense dans son ensemble auprès du grand public, la « Mission Cinéma », lancée le 2 février 2017 sous l'égide de la Délégation à l'information et à la communication de la défense (DICoD) promeut auprès des professionnels de l'audiovisuel l'action des femmes et des hommes du ministère des Armées afin d'encourager la création de nouveaux contenus audiovisuels et cinématographiques traitant de la défense.

Elle apporte ainsi le soutien nécessaire aux projets qui se concrétisent : tournage, conseil, mise à disposition de lieux et/ou de matériels, préparation et participation aux comités ministériels culturels, pilotage des projets audiovisuels sur des sujets liés à la défense... Son action s'inscrit dans le cadre de la mission globale de rayonnement qu'anime et que coordonne la DICoD.

PROJET DE LOI DE FINANCES 2019

ANCIENS COMBATTANTS, MÉMOIRE ET LIENS AVEC LA NATION







CHAPITRE 5

DES OPÉRATEURS DÉDIÉS AU MONDE COMBATTANT D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

1. L'ONACVG, LA « MAISON DES COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE »

Créé en 2016, l'opérateur majeur du ministère des Armées qu'est l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) met en œuvre une politique de solidarité au profit de ses 2,4 millions de ressortissants, en particulier les anciens combattants de toutes les générations du feu. Il contribue par ailleurs par son action à faire connaître et à transmettre les valeurs du monde combattant et de la République aux jeunes générations.

L'année 2019 sera marquée par plusieurs temps forts.

L'adoption et la mise en œuvre d'un nouveau Contrat d'objectifs et de performance (COP) qui couvrira la période 2019-2023, qui a pour ambition d'accompagner les anciennes générations de combattants et leurs ayants droit, en améliorant la prise en compte et l'accompagnement des combattants des opérations extérieures, de leurs familles et des victimes civiles de la guerre et d'actes de terrorisme.

Dans le domaine de la mémoire, cette année sera marquée par la diffusion des Projets scientifiques et culturels (PSC) des hauts lieux du Mont-Valérien, du mémorial des martyrs de la Déportation, de l'ancienne prison de Montluc, du mémorial du Débarquement et de la Libération de Provence et de l'ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof.

Pour l'accomplissement de ses missions et l'accompagnement des ressortissants du CPMIVG, l'Office bénéficiera d'une subvention pour charges de service public attribuée par le ministère des Armées de 57,6 M€ en 2019.

En complément de cette subvention, l'ONACVG dispose de crédits d'action sociale (au sein du programme 169), ainsi que des crédits en provenance des programmes 167 «Liens entre la Nation et son armée» et 158 «Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale».

Pour remplir sa mission, l'ONACVG dispose d'un maillage territorial composé de 100 services départementaux, deux services d'outre-mer (Polynésie et Nouvelle-Calédonie) et trois services en Afrique du Nord (Algérie, Maroc, Tunisie), qui sont le guichet unique de proximité des ressortissants de l'Office. Ils sont chargés d'accueillir et d'informer sur le droit à réparation. Ils assurent également l'instruction des demandes de titres ou de secours.

Ces services, qui emploient près de 400 ETP (hors services AFN) et œuvrent au profit des 2,4 millions de ressortissants que compte l'Office, sont un outil de proximité au service du monde combattant.

Des pôles dématérialisés ont été mis en place dans certains services départementaux pour accélérer la saisie et l'instruction des dossiers en instance, ainsi que la liquidation des retraites du combattant.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures a permis une très nette amélioration des délais de traitement des dossiers.

En matière de solidarité, la subvention d'action sociale de l'ONACVG est maintenue à 26,4 M€. Elle permettra à l'ONACVG de poursuivre et de renforcer son effort de rééquilibrage des aides en faveur des plus démunis et des plus isolés de ses ressortissants, quels que soient leur qualité et leur statut et un effort accru en faveur de ses nouveaux publics et notamment des combattants des opérations extérieures, en leur offrant un accueil et un accompagnement personnalisé pour les aider socialement et professionnellement à se réinsérer dans la vie civile.

À ce jour, le suivi de plus de 222 blessés a été transféré à l'Office par les cellules d'aide aux blessés.

Parallèlement, l'Office accompagne les victimes d'actes de terrorisme. Les enfants de ces victimes ainsi que les victimes directes âgées de moins de 21 ans peuvent être adoptés par la Nation en qualité de pupille par jugement rendu par le Tribunal de grande instance (TGI) compétent. De manière plus générale, le soutien de l'Office au profit des pupilles de la Nation s'est traduit en 2017 par des aides financières pour un montant de plus de 3 M€.

La prise en charge et l'accompagnement des victimes des attentats terroristes

L'article 26 de la loi n° 90-86 du 23 janvier 1990 étend aux victimes d'actes de terrorisme les dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre applicables aux victimes civiles de guerre et par conséquent la qualité de ressortissantes de l'ONACVG dès lors qu'elles bénéficient d'une PMI. Cette qualité leur permet de bénéficier de l'action sociale et de l'assistance administrative mises en œuvre par les services de proximité de l'Office.

Sont concernées les personnes, quelle que soit leur nationalité, victimes d'un acte de terrorisme sur le sol français ainsi que les victimes de nationalité française lorsque l'acte de terrorisme intervient à l'étranger.

À ce jour, ce sont près de 3 600 victimes directes d'actes de terrorisme, familles des victimes décédées, victimes blessées et choquées, qui sont accompagnées par l'Office au titre des actes perpétrés depuis 2015. Au cœur de cet accompagnement se trouve notamment la procédure d'adoption par la Nation des enfants des victimes d'actes de terrorisme tuées ou gravement blessées, ou des enfants victimes directes de ces attentats.

En 2016, 134 enfants ont été adoptés à ce titre et 149 en 2017. Au 15 août 2018, le nombre d'adoptions pour l'année consécutives aux attentats s'élevait à 45.

Par ailleurs, un nouvel accompagnement est désormais proposé aux victimes du terrorisme qui souhaiteraient être assistées dans leur démarche de réinsertion professionnelle. Elles pourront être suivies par des spécialistes qui les conseilleront et les orienteront vers les secteurs les plus adaptés à leurs compétences.

La présence des services départementaux de l'ONACVG au sein des comités locaux d'aide aux victimes d'actes de terrorisme présidés par les préfets, permet d'améliorer encore leur accompagnement.

Les pupilles de la Nation

Créé par une loi du 27 juillet 1917, ce statut permet d'apporter aux enfants et jeunes gens adoptés par la Nation la protection et le soutien matériel et moral de l'État, exercé pour son compte par l'ONACVG. La Nation assure la charge partielle ou totale de leur entretien et de leur éducation en cas de besoin et/ou d'insuffisance des ressources de la famille.

En matière d'entretien et d'éducation, l'ONACVG accorde, en complément des aides du droit commun (allocations familiales, bourses d'études) et chaque fois que la situation le requiert, des subventions aux pupilles de la Nation (subventions d'études, de vacances, aides financières pour frais de maladie, aides à la vie quotidienne...).

Au travers de ces adoptions, l'Office assume son rôle historique d'accompagnement des jeunes victimes de tous les conflits.

Les 10 et 11 novembre 2017, un séminaire exceptionnel rassemblant 200 pupilles de toutes les générations a permis de rendre hommage aux pupilles de tous les conflits. À cette occasion, les pupilles ont été reçus le 11 novembre au palais de l'Élysée par le Président de la République.

190 adoptions ont été prononcées en 2017 : 41 sont des enfants de soldats tués ou blessés en OPEX, 149 sont des victimes ou enfants de victimes d'actes de terrorisme. Au 15 août 2018, 76 adoptions avaient été prononcées depuis le début de l'année.

Le budget consacré aux pupilles, qui s'est élevé à 1,4 M€ en 2016 a atteint 1,9 M€ en 2017, soit une augmentation sensible de 38%. Le travail d'accompagnement des services est fondamental et concerne aussi bien le soutien matériel que moral dû aux familles.



Servent/Présidence de la

L'Œuvre nationale du Bleuet de France

Le Bleuet de France est la fleur française de la mémoire et de la solidarité, symbole de la reconnaissance de la Nation française envers le monde combattant.

L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre assure la gestion de l'Œuvre et veille à son rayonnement.

Les fonds récoltés par l'Œuvre nationale du Bleuet de France sont destinés à venir en aide aux anciens combattants et aux victimes, directes ou indirectes, de guerre ou d'actes de terrorisme. En complément, l'Œuvre, reconnue d'utilité publique, perçoit toute l'année des dons éligibles à déductions fiscales.

Du ler janvier au 31 décembre 2017, les recettes du Bleuet de France se sont élevées à 1,3 M€.

2. L'Institution nationale des Invalides, la « maison des Invalides »

L'Institution nationale des Invalides (INI) est un établissement public à caractère administratif au service du monde combattant. Il a historiquement pour vocation :

- d'accueillir, à titre permanent ou temporaire, dans un centre des pensionnaires, les invalides bénéficiaires des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ;
- de dispenser, dans un centre médico-chirurgical, des soins en hospitalisation ou en consultation aux malades et aux blessés en vue de leur réadaptation fonctionnelle, professionnelle et sociale ;
- · de participer aux études et à la recherche sur l'appareillage des handicapés.

Les grands principes du projet d'établissement de l'INI, établi en étroite coopération avec le modèle SSA 2020, reposent sur :

- l'ouverture à la prise en charge médicale du militaire blessé au-delà de la phase aiguë mise en œuvre par les Hôpitaux d'instruction des armées (HIA) en développant le concept de «post-Rôle». Consacré à la réhabilitation et à la réinsertion globale, le projet médical inclut désormais la dimension psychique de la prise en charge médicale du blessé ;
- la prise en charge pluridisciplinaire et plurimodale, médicale et socio-professionnelle, avec l'INI comme référent national constituant une filière de réadaptation et de réinsertion ;
- l'accompagnement médico-social individualisé et coordonné en raison de la colocalisation des acteurs de la réinsertion : ONACVG, cellules d'aide aux blessés, Action sociale des armées (ASA), cercle sportif (CSINI), etc. ;
- l'ouverture potentielle aux autres bénéficiaires membres de la communauté de défense, agents de l'État blessés dans l'exercice de leurs fonctions, police, pompiers, victimes d'attentat (à terme article L.212-1 du CPMIVG).

Pour 2019, la Subvention pour charges de service public (SCSP) allouée à l'INI reste stable à hauteur de 12,09 M€, en cohérence avec le COP signé le 27 avril 2017. Le programme 169 prévoit également une dotation en fonds propres de 35 M€ en autorisations d'engagement et 2,7 M€ en crédits de paiement en 2019 afin de financer une partie de la première tranche des travaux du nouveau projet d'infrastructure de l'INI (estimée à 16 M€), et notamment la complète réhabilitation du nouveau bâtiment administratif.

L'accompagnement des blessés : la modernisation de l'Institution nationale des Invalides

L'adoption des nouveaux projets médicaux et d'établissement permet de définir très clairement le rôle de l'INI dans sa mission de reconnaissance et de prise en charge de tous les blessés militaires de tous les feux et des victimes civiles de guerre ou d'attentats. L'INI participe avec le SSA à la création d'un centre de réhabilitation post-traumatique des armées, pour les blessés physiques et psychiques.

La période de transition pour la mise en œuvre du nouveau projet d'établissement, correspondant à la réalisation de la totalité des travaux immobiliers et d'infrastructure nécessaires à sa modernisation, a été évaluée à au moins cinq ans, avec un début prévisionnel des travaux au premier trimestre 2019. Le montant des travaux prévu est de 50,3 M€, dont 11,2 M€ financés par le fonds de roulement de l'établissement, auxquels s'ajoutent des crédits complémentaires mobilisés sur le programme 169.

3. L'Ordre national de la Libération

Héritier du Conseil de l'Ordre de la Libération, créé le 16 novembre 1940, l'Ordre national de la Libération (ONL) a vu son fonctionnement modifié par le décret du 13 avril 2017.

L'ONL a pour mission d'assurer les traditions de l'Ordre de la Libération, d'en conserver la mémoire, de gérer le musée de l'Ordre de la Libération, d'organiser les cérémonies commémoratives de l'appel du 18 Juin et de la mort du général de Gaulle, de participer à l'aide morale et matérielle apportée aux compagnons de la Libération, aux médaillés de la Résistance et à leurs familles et d'assurer le service de la médaille de la Résistance française. Il contribue au devoir de mémoire et de reconnaissance de la Nation.

Pour 2019, l'ONL bénéficie de 15 effectifs et d'une subvention de 1,7 M€, permettant de couvrir le financement des charges récurrentes liées au fonctionnement du musée.

Direction de la publication : Valérie Lecasble

Direction de projet: Léna Barbotin, Sabrina Aït-Taleb, Franck Leclerc

Direction du bureau des éditions: CF Jérôme Baroë Direction artistique: Jean-Charles Mougeot Direction de la fabrication: Jean-François Munier

Conception graphique: Thierry Véron

Cellule iconographie/photographie: Patrice Mayon

Impression: Pôle graphique de Paris

Crédits photos

Pages 3 et 5 : V. Besnard/ECPAD Page 7 : A. Karaghezian/ECPAD